



LE CHASSEUR ARDÉCHOIS

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ARDÈCHE

N°106 - 1^{er} semestre 2020

Dossier : Du gibier pour tous *(page 15)*

Tous les dégâts

Grand
Gibier en Ardèche

page 18 à 27

Petits Gibiers

Biodiversité à
LAGORCE

page 6

La bécasse

Hivernage à
la loupe

page 8

CONGRÈS DE LA FDC 07 - INFORMATIONS A VENIR COVID19

LA LOI CHASSE



Congrès 2019 de la FDC 07 Le Pdt AURANGE (à gauche) et les deux vice Pdt MM CERNYS (au centre) et DARNOUX (à droite)

ET ...NOTRE QUOTIDIEN DE CHASSEUR

La loi chasse de juillet 2019 prévoit un certain nombre de modifications pour nos structures. Quelques-unes concernent également le fonctionnement des ACCA. Trouvez ci-dessous quelques nouveautés qui pourraient être validées en 2020.

Statut des ACCA:

Ils vont être mis à jour sur au moins trois nouveaux points :

- La possibilité de diminuer encore, pour les plus petites ACCA, le nombre d'élus au conseil d'administration avec 3 personnes seulement (auparavant 6 ou 9).
- Lors des assemblées générales un chasseur ne pourra détenir qu'un seul pouvoir (auparavant 2) de représentation.
- Le renouvellement des conseils d'administration se fera dans leur intégralité : élection tous les 3 ans de 9, 6 ou 3 personnes (comme prévu par les statuts, voir ci-dessus)

Les « Règlement Intérieur (RI) » et « Règlement de Chasse (RC) » pour les ACCA,

Ils ne feront plus qu'un seul document, le « Règlement Intérieur et de Chasse (RIC) ». Ces deux documents reprendront l'ensemble du fonctionnement de l'ACCA ainsi que les mesures annuelles, dates de chasse, équipes, fonctionnement interne ... Une harmonisation de tous ces textes régissant les ACCA au niveau national est prévue et vivement souhaitée pour ce document. Ceci pour mettre fin aux très nombreuses disparités qui existaient entre départements à ACCA.

Note :Les informations ci-dessous sont théoriquement à l'ordre du jour de l'année 2020. La pandémie en cours, les retards qui vont être pris sur de nombreux dossiers (AG d'ACCA, congrès FDC,...) ne nous permettent pas, mi-avril, de vous préciser si tous les sujets seront traités cette année.

...La formation des chasseurs

Un « recyclage » tous les dix ans ! Tout n'est pas encore formalisé mais tous les chasseurs en activité devront suivre une formation décennale sur « le rappel des règles élémentaires de sécurité ». Cette formation comprendra au maximum 30 personnes par séance. A l'initiative des fédérations elle sera gratuite ou payante. Cette formation durera 3 H 30 et chaque participant sera convié pour une demi-journée. Un fichier centralisera les chasseurs formés. Au bout de dix ans sans formation, le chasseur ne pourra plus prendre sa validation annuelle. Il semble qu'il n'y aura pas de manipulations d'armes par les participants à ces formations. Par contre les formateurs en manipuleront pour rappeler les règles élémentaires de sécurité.

Les formations devraient être assurées par les fédérations départementales des chasseurs... Affaire à suivre !

... Les fédérations

Renouvellement intégral des conseils d'administration tous les 6 ans. C'est au congrès de la FDC 07 en 2022 que se mettra en place un nouveau mode d'élection : l'assemblée générale de la FDC votera, par un système de liste, un conseil d'administration. La liste qui obtiendra le plus de voix sera élue pour 6 ans.



Formation des responsables d'association à la FDC 07



La nouvelle formation des chasseurs s'inspirera t elle des formations au permis de chasser ? Affaire à suivre!



LE MOT DU PRÉSIDENT



Cher-e-s ami-e-s,

Mes premiers mots seront pour adresser un message de soutien aux personnels des hôpitaux, soignants, pompiers, ambulanciers, gendarmes, policiers et toutes les personnes qui bravent le virus en allant travailler pour la bonne santé des autres.

Cette pandémie aura eu raison de notre agenda printanier. Fonctionnement de la FDC entravée, congrès de notre fédération, assemblées générales de nos ACCA, tous ces événements ont été mis entre parenthèses, quelques semaines. Et à l'heure où j'écris ces lignes je ne sais comment la situation va évoluer pour la fin du printemps. Avant tout je veux vous dire combien je vous souhaite d'être prudent, de respecter les consignes données, nous nous retrouverons plus vite à l'automne pour une belle saison de chasse qui nous aidera à oublier les déboires de ce printemps. Enfin j'espère que cette pandémie ne vous aura pas trop éprouvé tant du point de vue activité professionnelle que familiale.

La chasse se relèvera.

Avec la loi chasse de juillet 2019, nous attendons de nombreuses précisions qui arrivent au fil du temps. Nous avons les grandes lignes qui sont définies par la loi. Nous attendons les décrets d'applications qui pourront permettre sa mise en œuvre. Vous découvrirez dans les pages de ce journal quelques-uns des éléments déjà portés à notre connaissance. Éléments qui pour la plupart ont été diffusés lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs à SAINT-MALO.

L'actualité de notre chasse en Ardèche

Elle est heureusement, plus sereine, nous avons connu une belle saison de chasse. Les sangliers ont été suffisamment nombreux et les chasseurs en battues ont été pour la plupart satisfaits des tableaux de chasse réalisés. Nous avons prélevé la saison dernière 18 836 sangliers. Pour les dégâts également, c'est une saison raisonnable avec un montant pour les dégâts 2018/2019 qui s'élève à 186 849 euros. J'espère qu'il en sera de même pour la prochaine... A nous tous de rester vigilant ! Pour rappel nous avons aujourd'hui tous les outils permettant d'intervenir, dès le 1 juin, en battue ou à l'approche pour chasser si cela est nécessaire. Il se parle aussi beaucoup de la chasse en mars, autorisée désormais par un arrêté ministériel, et encouragée par notre fédération nationale. Affaire à suivre pour le printemps 2021.

Notre siège social au col de l'Escrinet

Les travaux ont pu démarrer tout de suite après la finalisation des aspects administratifs et réglementaires (procédures, sécurisation, assurance). Nous espérons pouvoir recommencer à travailler au col de l'Escrinet au début de l'automne. Nous aurons une vue plus précise dans le courant de l'été et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant. La crise actuelle risque d'entraîner des retards sur le planning initial.

Félicitations aux nouveaux élu-e-s !

Vous avez été nombreux à vous engager aux élections municipales. La chasse, comme tout ce qui touche à nos territoires ruraux doit être représentée, défendue, expliquée par des gens qui connaissent leur sujet, qui vivent leur territoire rural...

Les élu-e-s chasseurs -esses- de nos communes Ardéchoises font partie de ceux-là.

J'ai une pensée particulière pour ceux qui sont malades ou inquiets pour un proche, de tout cœur avec vous ! Je vous souhaite une excellente santé.

Courage et persévérance, et avec ma plus grande sincérité j'aspire à ce que chacun puisse reprendre au plus vite un rythme de vie normal.

Jacques AURANGE



Rejoignez-nous, vous verrez, vous serez les bienvenus chez nous !



www.chasseardeche.fr

Le chasseur ardéchois

Journal semestriel n°106 de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche
L'escrinet - 07200 Saint-Étienne-de-Boulogne
Tél. 04 75 87 88 20 - Fax 04 75 87 88 30
Guichet unique : tél. 04 75 87 88 31
e-mail : fdc07@fdc07.fr
site internet : www.fc07.fr

Directeur de la publication : Jacques Aurange
Rédaction : Commission communication
Crédit photos : service technique FDC/Bernard Bellon
Pixabay
Couverture : @photo : FDC 07
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2020
© Agence GFCOM : 04 90 30 65 90

LES BRÈVES

INFO PANDEMIE COVID-19

La pandémie a remis notre congrès fédéral à plus tard. Par contre, notre partenariat prévu avec le « DAUPHINE LIBERE » a pu être maintenu. Merci aux équipes du DAUPHINE et à notre graphiste « GFCOM » d'avoir réalisé ce journal dans ces conditions inédites.

Merci également de réserver vos achats futurs aux annonceurs partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année. Malgré le CORONAVIRUS, ils sont tous toujours à nos côtés pour ce journal du mois d'avril et celui à venir du mois d'août.

Le comité de rédaction.

SUR LE SECTEUR DE TOURNON

Une anecdote dont on se serait bien passée...

Dimanche 29 Septembre 2019, battue aux sangliers sur l'ACCA de LEMPS avec nos collègues d'à côté, de l'ACCA de VION. Les sangliers ont bien été levés, mais « ça a maillé » (Notre langage de chasseur pour dire que les sangliers sont passés entre les chasseurs postés, ils sont passés à travers « les mailles » du filet,...) Deux chiens néanmoins poursuivent la menée et notre valeureux Max traqueur de VION aussi ! Le sanglier n'avait pas envie de courir, il se met au ferme rapidement.

Il se cale au-dessus du ruisseau des « Perrets », Max Reynaud arrive à la rescousse mais le sanglier ne se laisse pas faire. Max est violemment chargé par le sanglier qui s'acharne sur sa cheville et sa cuisse. Dans l'action Max réussit néanmoins à récupérer son arme et à achever le sanglier alors que celui-ci le tirait par une cheville... Les chasseurs les plus proches ont vite réagi : dégager Max, le ramener sur le chemin, et appeler les pompiers bien-sûr.

Rapidement sur place, ces derniers l'ont transporté aux urgences de la clinique Pasteur à GUILHERAND GRANGES. Il a été opéré le soir même.

Bilan : 2 tendons coupés à la cheville, une bonne entaille à l'arrière de la cuisse (une trentaine de points au total) et six semaines d'immobilisation de la cheville ! Le constat de la gendarmerie a mis en avant le bon respect des règles de sécurité et de chasse lors de cette battue.

Max a pu regagner son domicile le lendemain.

Fin Novembre, Max a enfin pu revenir participer à une battue et coïncidence un sanglier a été tué au ferme, mais celui-ci ne faisait que 30 Kilos... 100 kilos de moins !

Même dans les loisirs, il y a les risques du métier...



un bel animal de 130 kg

Insolite

« On voulait faire la battue du ... 29 février, et comme la prochaine sera en 2048, et comme on n'a encore jamais chassé un 29 février, c'est l'occasion... »

Du coup on prolonge jusque là » Dixit Jean-Pierre LAGARDE Président de l'ACCA de VALS LES BAINS !



D'ici là pour chasser un 29 février il y aura aussi le dimanche 29 février ... 2032 !



LES BRÈVES

Un carrefour d'animaux sauvages

Dans le cadre des études conduites sur l'hivernage de la Bécasse des bois (voir en page 8) en milieu méditerranéen, des pièges photos ont été installés au cœur de la forêt de chênes verts de BOURG-SAINT-ANDEOL.

Ce ne sont pas moins de 14 espèces qui ont pu être observées en l'espace d'un mois (février 2020) et sur quelques centaines de m2.

5 oiseaux : rouge gorge, grive musicienne, merle noir, perdrix rouge et bien sûr bécasse des bois.

9 mammifères : lièvre, blaireau, écureuil, sanglier, chevreuil, renard, fouine, genette, micro-mammifères



Un deuxième GRAND BRAVO.

Pour la deuxième année consécutive c'est le jeune Ardéchois Jérémie SOLER qui est champion de France au concours SAINT-HUBERT !

Ce concours met en avant la paire « chasseur / chien ». Celle-ci est jugée sur des valeurs d'une chasse éthique, responsable et raisonnable. Au travers d'un parcours de chasse, le maître et son chien sont suivis par un jury qui évalue de très nombreux critères : comportement du chasseur, de son chien, respect de l'éthique, des règles de chasse, comportement du chien, ...

Pour la deuxième fois donc, Jérémie et son braque allemand « Hélot des Monts Cévenols » ont réalisé une prestation ou « l'osmose entre le -jeune- maître et le chien est incroyable » dicit un membre du jury !

Ce championnat de France des rencontres saint Hubert a eu lieu à SISSONNE (AISNE) début 2020.

Merci Jérémie d'avoir ramené ce magnifique titre pour la deuxième fois en Ardèche !

Nous souhaitons te retrouver l'an prochain, car la finale nationale du concours SAINT HUBERT aura lieu en ... ARDECHE.

A bientôt donc pour de plus amples informations.





LAGORCE

BRAVO AUX CHASSEURS LOCAUX

Sous l'impulsion de Patrick ASTIER accompagné d'une équipe de chasseurs très dynamique, l'ACCA intensifie ses actions en faveur du petit gibier. Accompagnés de la FDC 07 et de la région AURA, un travail sur le long terme est envisagé par ces quelques passionnés. Les actions engagées vont d'abord répondre aux exigences de 3 espèces : Lapin, Perdrix et Lièvre. Mais comme à son habitude, la FDC structure les interventions pour que le bénéfice de ces mesures profite à l'ensemble de la biodiversité.

La première phase consiste à améliorer la qualité des habitats. En accord avec les propriétaires privés, le débroussaillage en mosaïque permet de réouvrir des milieux gagnés par la broussaille.

L'entretien est assuré par le pastoralisme. Un berger et ses 400 brebis profitent des surfaces supplémentaires créées par le broyage. En contrepartie, le milieu est entretenu et va rester propice à une grande diversité naturelle. Des garennes sont construites pour répondre aux besoins

spécifiques du Lapin de garenne. Cependant, même ce type d'aménagement très orienté pour le lapin peut permettre à d'autres espèces de se développer, comme par exemple le lézard ocellé.

Parallèlement à ces travaux de restauration, des inventaires sont assurés par les chasseurs : Comptages nocturnes et suivi des Perdrix rouge sont déjà en place. Le renforcement des populations ne vient qu'en troisième étape. Il ne sert à rien de repeupler si le territoire n'est pas accueillant.

Pour assurer une bonne implantation des espèces gibiers, plusieurs centaines d'hectares sont mis en réserve pour le Lapin et la Perdrix. Les prochaines phases vont consister à augmenter significativement les surfaces aménagées, et à développer d'autres indicateurs de mesures de l'efficacité des actions. Il est important de montrer que le chasseur est un acteur indispensable dans la gestion des territoires ruraux.



NOS OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT SONT- ELLES BÉNÉFIQUES À LA DIVERSITÉ VÉGÉTALE ?

Les chasseurs ont à cœur de favoriser le développement de la biodiversité.

De nombreux indicateurs existent pour évaluer la diversité d'un milieu : Inventaire des passereaux, étude des insectes... ainsi que l'étude de la végétation.

En partenariat avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité) et la Région AURA (AUvergne Rhône-Alpes), la FDC 07 finance une étude botanique sur trois sites aménagés de Bourg-St-Andéol, St-Marcel-d'Ardèche et Les Vans/Chambonas.

Cet inventaire sera réalisé par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) ainsi que le Conservatoire Botanique dans le courant du printemps 2020.



Rencontre sous les lignes électriques, des espaces à aménager !

LE LIÈVRE, EN ARDÈCHE ET EN FRANCE.

Le lièvre est certainement le petit gibier sédentaire le plus apprécié des chasseurs Ardéchois. Mais comment cette espèce se porte-t-elle ici et ailleurs ?

Nous disposons en Ardèche d'un tableau de bord basé sur les données issues de la chasse et sur les comptages. Malgré une succession de mauvaises reproductions et une forte baisse des populations entre 2005 et 2010, la situation semble désormais s'être stabilisée.

En France, un réseau lièvre structuré par l'Office Français de la Biodiversité (OFB, ex Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) et bon nombre de FDC permet d'avoir

un bon aperçu de la situation nationale. Les problèmes rencontrés en Ardèche de mauvaise reproduction et de baisse des populations sont malheureusement constatés partout, en France comme dans toute l'Europe. A ce jour, nous n'en connaissons pas les raisons.

Les recherches sont nombreuses afin d'obtenir des réponses.



COMPTAGE ET COVID 19

Dans le contexte d'un printemps très perturbé par le Virus Covid 19, les comptages nocturnes et de Perdrix n'auront pas pu se dérouler correctement.

Seule une partie des suivis aura pu être assurée.

Les résultats 2020 ne seront ainsi pas comparables aux années précédentes pour le département. Les données ne pourront être exploitées qu'au cas par cas. Cependant, l'hiver doux semble avoir été plutôt favorable aux lièvres et Perdrix.

LA BÉCASSE DES BOIS



ÉTUDE QUELLE STRATÉGIE D'HIVERNAGE EN MILIEU MÉDITERRANÉEN ?

Mais que font les Bécasses des bois de leur journée, de leur nuit ?

On savait qu'elles sortaient la nuit pour aller s'alimenter car, à l'heure de la « passée » on peut en apercevoir. Mais sortent-elles toutes ? tous les soirs ? Partent-elles, la nuit, pour des zones plus riches en vers de terre que sur leur remise diurne ?

C'est pour répondre à cette foule de questions qu'une étude sur l'hivernage a été initiée par la FDC 07 avec plusieurs partenaires. Le but : Comprendre les relations entre les habitats que les mordorées fréquentent et les ressources alimentaires qu'elles utilisent C'est la première fois qu'une telle étude est conduite en milieu méditerranéen.

18 Bécasses (9 en Sud DROME et 9 en Sud ARDECHE) ont été équipées de balises GPS/VHF. Ces balises pèsent 9 gr car le protocole prévoit qu'elles ne peuvent représenter plus de 3 % du poids de l'oiseau.



Figure 2 : Identification et pesage des vers de terre

Le GPS enregistre l'emplacement de l'individu à horaire fixe, 4 fois par 24 heures (par satellites). Pour récupérer les données de géolocalisation stockées dans la balise, il faut ensuite approcher l'oiseau à moins de 100 m. Pour cela, nous utilisons alors le système VHF. A l'aide d'une antenne « râteau », nous pouvons localiser l'individu et récolter les données du GPS. En théorie, c'est simple. Cependant la portée d'une l'antenne se limite à 800 mètres et les éléments externes (relief, couvert végétal, antenne à haute tension...) perturbent les fréquences et affaiblissent les signaux envoyés depuis la balise. De très nombreuses heures de terrain sont alors nécessaires pour obtenir des résultats.

Une fois le territoire de l'oiseau déterminé avec précision, nous pouvons ensuite orienter les travaux sur les disponibilités alimentaires. Initialement, les précédentes études ont démontré que les lombrics constituent l'essentiel de ses proies. Mais qu'en est-il dans ces milieux secs et arides, balayés par le mistral ? Nous avons voulu vérifier la présence et l'abondance de lombric et d'insectes dans les milieux choisis par nos bécasses. Un protocole à base de moutarde permet de faire remonter les vers présents dans les couches superficielles du sol. Chaque individu est identifié et pesé. Le total permet de quantifier leur quantité par m² (voir figure 2).

Pour les insectes, des « pots pièges » sont disposés sur les habitats des oiseaux. Ils permettent de capturer les petits invertébrés. Ils sont identifiés afin de déterminer les individus présents en hivers sur ces placettes. La quantité obtenue n'est cependant que très approximative.

Au total 49 « protocoles vers de terre » ont été effectués et près d'une vingtaine de « pots pièges » ont été installés.

Pour compléter les connaissances, 9 pièges « photo / vidéo » ont été disposés sur des milieux utilisés par les Bécasses. Ils ont permis d'apporter des informations importantes sur les périodes d'activité des bécasses et sur leur comportement.

Sur les 18 oiseaux équipés, 15 ont pu apporter une quantité non négligeable d'informations, pour certaines inédites. Pour les 3 autres, une a été prélevée par un chasseur et deux autres ont été rapidement perdues (déplacement, balise endommagée ?).

Un bon début pour cette première année de suivi. L'étude va durer 3 ans et permettra d'approfondir notablement nos connaissances sur l'éthologie (comportement) de la Bécasse des bois dans le milieu méditerranéen.

Les résultats complets de cette étude feront l'objet d'une publication en fin d'échéance. Nous ne manquerons pas de vous en faire un compte rendu détaillé.



Une bécasse fait sa toilette dans une petite mare.

UNE ÉTUDE ORIGINALE, DES DONNÉES QUI LE SONT AUSSI :

- ◆ **Record de distance** pour une bécasse entre la remise diurne et la remise nocturne : **7 Km !**
- ◆ Certaines Bécasses moins « sportives » ont décidé de très peu, voire de **ne pas sortir de leur bois la nuit.**
- ◆ **La placette (1 m²) contenant le plus de lombrics :** 52 individus pour un poids atteignant 80 grammes !
- ◆ **Le plus gros lombric :** 79 cm pour un poids de 25 grammes !
- ◆ Ce suivi a nécessité pas moins de **90 kg de moutarde** « fine et forte ».



Recherche des Bécasses balisées avec l'antenne par Alix Du Roure en apprentissage à la FDC 07 dans le cadre de sa licence professionnelle à l'université de PERPIGNAN

C'EST DU SÉRIEUX : LE « PROTOCOLE MOUTARDE » !

- Le protocole moutarde consiste à arroser, d'un mélange d'eau et de moutarde, 3 zones d'1 m² chacune. La molécule irritante contenue dans la moutarde permet de faire remonter en surface les vers de terre présents
- (<https://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/page/protocole-participatif-moutarde>).

• **Ingrédients :** 1 gros pot de moutarde fine et forte, 30 litres d'eau

- **Recette :** Mélanger 1/3 du pot de moutarde dans un arrosoir rempli d'eau.
- Délimiter 1 placette de 1m² et nettoyer la surface (feuillage, débris, pierres...)
- Arroser la placette avec le mélange contenu dans l'arrosoir équipé d'une rampe d'arrosage. Récolter les lombrics qui apparaissent en surface durant 15 min et stockez-les dans un récipient. Recommencer la démarche une seconde fois sur la même placette. Vous obtenez un panel de lombrics de diverses espèces,
- Identifiez-les par grandes catégories et pesez-les.
- Vous obtiendrez alors un échantillon qualitatif et quantitatif de vers de terre par m².
- Les relâcher avec soins.

- **Nota :** Sur chaque remise de Bécasse étudiée, il est nécessaire de réaliser 3 placettes distantes de 2 m les unes des autres (soit 3 placettes par remise de bécasse).
- Cette démarche est effectuée 1 fois de jour et 1 fois la nuit suivante.



Les lombrics sont une proie de prédilection pour les Bécasses. Ils font l'objet de relevés sur les places utilisées par les Bécasses.

PMA Bécasse des bois : à retourner dès que possible

Pensez à nous retourner au plus vite votre PMA ! Chaque année vous êtes trop nombreux à nous le retourner trop tardivement, alors faites le dès maintenant :

FDC 07
3 place de la mairie
07 200 SAINT SERNIN

Et pour la saison qui arrive, passez à la version connectée avec « CHASSADAPT », à lire ci-après.

LE NUMÉRIQUE REMPLACE LE PMA BÉCASSE ! AVEC « CHASSADAPT » DÉCLARER VOS BÉCASSES PRÉLEVÉES EN DIRECT À LA PLACE DU PMA

Pour enregistrer vos prélèvements en temps réel avec votre smartphone, chasseurs de Bécasse essayez l'application « **CHASSADAPT** », dès à présent, en la téléchargeant dans votre Apple store ou Googleplay.

Gratuit, ce « carnet de chasse numérique » sera à l'avenir l'outil officiel pour déclarer facilement ses prélèvements (PMA, Quotas...).

Objectif : remplacer le bon vieux carnet papier et le dépouillement annuel des relevés et passer ainsi à une remontée des informations, quasiment en temps réel, pour disposer d'une connaissance fine des différentes espèces.



Le tuto à suivre : <https://youtu.be/6PcGKnK3zps>

COMMENT FAIRE POUR DÉCLARER SES PRÉLÈVEMENTS DE BÉCASSE SUR CHASSADAPT ?

1. Création préalable d'un compte Chassadapt

Téléchargez et créez dès aujourd'hui un compte sur l'application smartphone Chassadapt. Vous pouvez la télécharger à partir des stores

Pour appareil android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.fnc.hunter>

Pour appareil Iphone : <https://itunes.apple.com/us/app/chassadapt/id1434665762>

Pour cela vous devez être connecté au réseau internet (3G, 4G ou wifi), vous munir de votre numéro identifiant Guichet unique à 14 chiffres (présent sur votre validation du permis de chasser).

2. En action de chasse

Lors de la période de chasse, il est indispensable de se connecter avec réseau **avant de partir à la chasse** afin d'ouvrir l'application et de consulter l'état du quota (volet « informations quota » dans l'application). Lors de la journée l'application permet de saisir un prélèvement même sans réseau.

3. Informations des quotas

Pour les espèces qui seraient soumises à un quota collectif, vous serez informé de l'évolution des prélèvements et de l'atteinte du quota par des pastilles de couleur présentes sur l'application.

L'état de consommation du quota collectif :

- Quota collectif ouvert. La déclaration des prélèvements sur le terrain est obligatoire.
- Le quota national est susceptible d'être bientôt atteint, organisez vos sorties en conséquence.
- Quota atteint d'un moment à l'autre, nous vous conseillons d'arrêter de chasser l'espèce pour ne pas risquer d'être en infraction, notamment si vous chassez dans une zone non couverte par le réseau internet.
- Suite à la fin du quota collectif, aucune déclaration de prélèvement de l'espèce n'est possible.

4. Le contrôle

Toute saisie d'un prélèvement génère automatiquement un QR code crypté qui fait office de marquage de l'animal prélevé. C'est ce QR code qui devra être présenté aux agents de contrôle.





QUAND LE BEAU S'ALLIE AU BON : LE SETTER GORDON

Avec sa robe noire marquée de feu et son allure altière, le Setter Gordon ne passe pas inaperçu quand on le promène en ville ou la campagne mais c'est aussi un redoutable chasseur à l'arrêt très sûr et au rapport naturel.

A la fin du XVIII^{ème} en Ecosse, le duc de Gordon sélectionne au sein de son chenil, une variété Setter, plus haute et plus arpentée pour affronter les rudes terrains du pays. D'abord connu sous le nom de " Black and Tan ", ce chien est maintenant appelé Setter Gordon.

Robe noire marquée de feu, yeux brillants, allure altière caractérisent ce prince. Si l'on ajoute sa distinction et son élégance, son calme à la maison, sa gentillesse, sa fidélité et sa loyauté envers ses maîtres, alors il devient le compagnon rêvé de la famille : protecteur pour la maîtresse de maison dans ses promenades, patient avec les enfants dans leurs jeux et auxiliaire pour le maître à la chasse.

Si vous êtes tenté par le Setter Gordon pour la chasse ou les fields trials, sachez que la race a évolué vers un gabarit plus sportif mais qu'il sera toujours moins rapide qu'un Pointer ou un Setter anglais.

Ce manque relatif de rapidité sera toutefois largement compensé par une sûreté dans ses arrêts qui en laisseront plus d'un pantois. Et pour ne pas être déçu, il faudra le choisir dans un élevage qui prouve ses qualités sur le terrain, les résultats obtenus dans les épreuves officielles restant le meilleur garant de votre choix.

Revers de la médaille, fort de ces succès, des éleveurs produisent désormais sans faire aucune sélection et l'acquisition de tels chiots s'avère le

plus souvent source de déconvenues. Une sélection de quelques éleveurs a su maintenir au plus haut degré ses qualités de chasse : passion, finesse de nez, sûreté dans ses arrêts et une résistance incomparable à la fatigue.

Aucun terrain ne le rebute, de plus il sait s'adapter à tous les gibiers, il est le collaborateur efficace pour chasser la bécasse en Bretagne, les bécassines au marais, la perdrix en plaine voire en montagne, le faisan au bois ; il saura s'intéresser au lièvre ou au chevreuil si on le laisse faire.

Pour conclure le Setter Gordon est le chien rêvé que l'on aime promener en laisse et utiliser à la chasse pour son sérieux. C'est un vrai « passe partout » !

Les responsables du Club sont là pour vous aider et toute publicité la plus alléchante soit-elle sur un site d'éleveur ne remplacera pas les conseils d'un ou plusieurs passionnés de notre race.

Le Setter Gordon est le chien idéal du chasseur par son endurance, sa facilité de dressage, la sûreté de ses arrêts et la qualité de son rapport naturel qui, sans être systématique, est très courant.



Infos pratiques

Le prix d'un chiot à huit semaines (délai légal pour en prendre possession) est très variable. On peut avancer un prix moyen autour de 800€ qui peut fluctuer largement en fonction du sexe, des origines, de la région, des garanties proposées par l'éleveur. On peut dresser le même constat pour un chien débouffé en multipliant par 2 ou 3 le prix d'un chiot.

Yves Guilbert
Président de la RASG



GRAND GIBIER



LE CHEVREUIL

Au 30 juin 2020 se clôturera la période du plan de chasse triennal Chevreuil 2017-2020. Sur cette période de 3 ans, les attributions départementales s'élevaient à 17972 individus.

La réalisation effective à ce jour est de 15930 individus soit un taux de prélèvement départemental de 89 % des attributions.

Nous préparons actuellement le plan de chasse triennal 2020-2023. Nous constatons en général une stabilité des effectifs départementaux. Des ajustements sont en cours avec une tendance à la baisse des attributions pour le plateau Ardéchois et une augmentation pour quelques unités de gestion sensibles, ce sont les zones arboricoles et viticoles principalement.



LE SANGLIER **UNE SITUATION STABLE DES POPULATIONS DE SANGLIER,**



Le tableau de chasse 2018/2019 définitif s'élevait à 15 977 individus (chasses collectives + individuelles et mesures administratives).

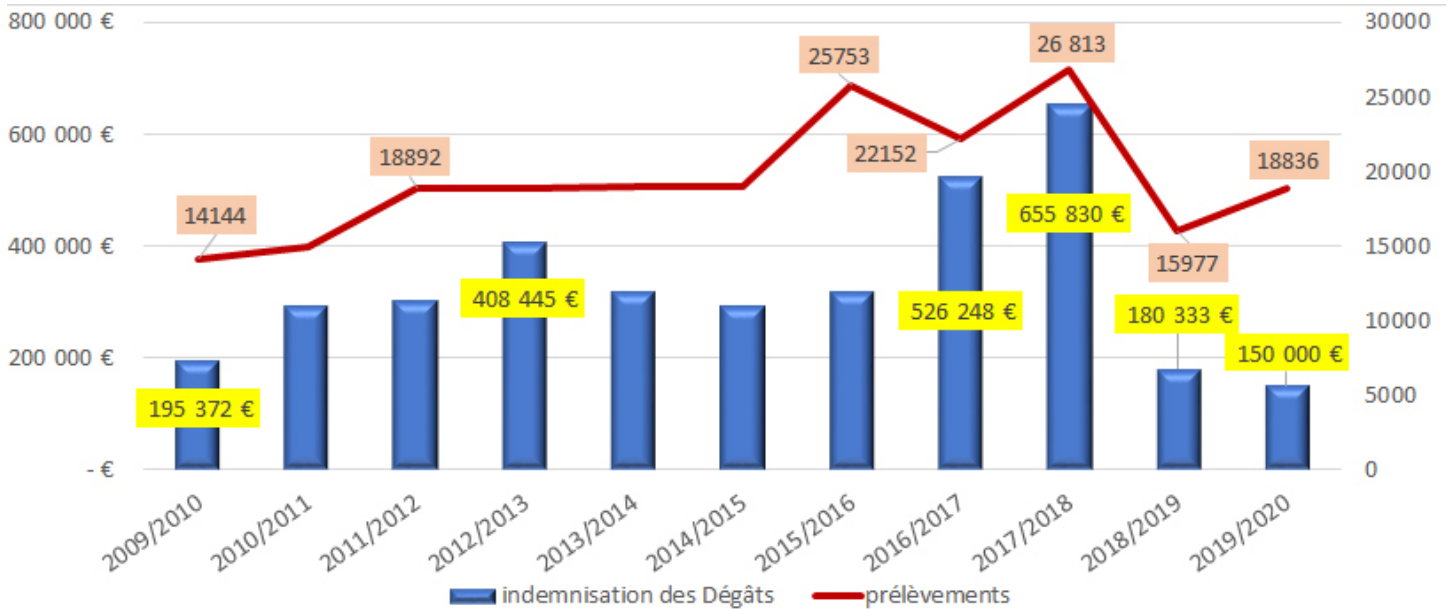
Cette saison 2019/2020 c'est grâce à l'Application GéoChasse que nous avons principalement récolté vos données. Le prélèvement 2019/2020 avoisine les 18 836 sangliers (chiffre provisoire, il manque quelques retours d'équipages et le résultat des mesures administratives).

La pression de chasse supplémentaire exercée en janvier – février dans les secteurs sensibles a engendré une augmentation des prélèvements de plus de 2 000 individus.

La tendance actuelle du niveau des dégâts pour cette saison 2019/2020 est encourageante, nous sommes actuellement aux alentours de 150 000 €, tendance finale inférieure à 200 000 €. Nous clôturons la saison 2018/2019, le total des indemnisations s'élève à 186 849 € dont 180 333 € imputable à l'espèce Sanglier.

Le seuil départemental de 290 000 € n'ayant pas été dépassé pour la saison 2018/2019, **la contribution sanglier n'est donc pas activée.**

Graphique Indemisation Dégats / Prélèvements



LE CERF PLAN DE CHASSE CERF EN ARDÈCHE, PAS DE PRÉLÈVEMENT LA PREMIÈRE ANNÉE

Pour la première fois, deux animaux avaient été attribués la saison dernière dans le département.

Les ACCA de COUCOURON et SAINT-ETIENNE-DE-LUGDARES disposaient chacune d'un bracelet. L'animal à tirer devait obligatoirement être un faon, c'est-à-dire un jeune de l'année. Ceci pour éviter de tirer un animal adulte, qui a des potentiels reproducteur et colonisateur supérieurs à celui d'un jeune de l'année.

Mais ce n'est pas facile ! Il faut une certaine habitude, un peu de temps pour identifier sans aucune erreur possible les animaux lorsqu'ils se présentent au chasseur

posté en battue. Aussi, aucun des deux animaux n'a été prélevé pour cette première année de plan de chasse en Ardèche. Peut-être la saison prochaine ?

Qu'importe, les animaux sont là ! De nombreux témoignages confirment que la population est bien installée. Même si elle n'est pas encore très importante, les chasseurs indiquent voir de plus en plus d'animaux en dehors des deux « noyaux » originels des deux communes citées plus haut. C'est un bon signe, la population s'accroît et parions que dans quelques années il ne sera pas rare d'apercevoir un cerf dans les forêts du plateau Ardéchois !



Le faon : il apparaît frêle et on distingue encore parfois les rayures, ou les tâches sur le pelage comme ici.



La biche : c'est la plus grande du groupe, généralement accompagnée de son jeune de l'année + son jeune de l'année précédente, on parle de « trio matriarcal »



La biche et le faon : le faon ou jeune de l'année suit toujours sa mère de très près !



La mâle adulte : il a ses bois durant la période de chasse, ceux-ci tombent en février mars généralement.

DU GIBIER POUR TOUS



OPÉRATION CARITATIVE

LES CHASSEURS FONDENT UN IMPORTANT CIRCUIT SOLIDAIRE

Depuis la fin 2019, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche est à l'initiative d'une vaste opération de bienfaisance qui engage de nombreux partenaires intermédiaires locaux et implique d'importants dons profitant, au bout du circuit, aux plus démunis. Caritative, l'opération intitulée Du gibier pour tous revêt également un caractère pédagogique et pousse les savoir-faire locaux.

Si chaque année les chasseurs de l'Ardèche ont pris pour coutume de faire don de produits issus de la chasse aux plus démunis – notamment des faisans pour l'opération Les chasseurs ont du cœur –, Du gibier pour tous fait figure de nouveauté. Juste avant Noël 2019, la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche (FDCA) a remis à la Banque alimentaire Drôme-Ardèche, à Valence, quelque 500 terrines 100 % ardéchoises de sangliers issus de la chasse, dans le cadre de cette opération caritative.

Une belle preuve de solidarité et d'engagement en cette période de fin d'année, où les repas de famille allaient bon train et les foyers se réchauffaient pour accueillir les convives. Si les vitrines abondaient de mets alléchants, de décors appétissants, les chasseurs et leurs partenaires n'oubliaient pas pour autant les laissés-pour-compte : le partage était de mise en cette fin d'année dernière.

Une première pour tous ces acteurs

David Moulin a été en charge de la fabrication d'une partie des terrines. Le travail de la viande de sanglier était une première pour lui, la commercialisation du gibier sauvage étant réglementée par la loi. « Il me semble que c'est important et à notre honneur d'accorder du temps à cette cause solidaire ; elle rend accessible des produits locaux et de qualité, tout en valorisant les circuits courts, pointe le patron actif des bouchers ardéchois. Théoriquement, nous envisageons de faire perdurer cette opération, maintenant que le travail est bien amorcé et que les acteurs sont tous déterminés à jouer le jeu».

Des terrines de sangliers "Made in Sud-Ardèche"

Une première remise réussie en appelait donc une autre : fin février, 1 150 terrines sont venues compléter la première livraison, portant le total d'apprêts de viande ayant fait l'objet d'une donation à... 1 650 unités. Nouvelle réussite !

Placée sous le signe de la solidarité, l'opération Du gibier pour tous s'est également révélée fédératrice : elle est le fruit d'un large partenariat mettant en commun les actions de la FDCA, du Centre de formation d'apprentis (CFA) de Lanas et du boucher charcutier David Moulin en sa qualité de co-président du syndicat départemental des bouchers-charcutiers, avec l'aval de la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Sans compter que l'opération a été réalisée grâce au soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

« Tout le monde a joué le jeu dans cette opération qui a pu être menée à bien grâce au partenariat entre la FDC, le CFA, le Syndicat départemental des bouchers et la région Auvergne-Rhône-Alpes », abonde Paul Saint-Léger. Sans oublier, naturellement, les chasseurs, ainsi que les apprentis du CFA, qui ont appris à « travailler une viande difficile et bien particulière, compte-tenu de sa texture », renchérit le formateur Yannick Marchal. De plus, ils ont été sensibilisés à la législation, aux mesures de contrôle propres aux abattoirs et aux étapes de fabrication d'un produit de terroir. Produit porté par David Moulin, bien sûr, partenaire de l'opération et à l'origine d'une terrine de sanglier contenant également du porc (élevé dans une ferme voisine !) pour davantage d'onctuosité. Mais également par la Maison Borrelly, boucherie, charcuterie, épicerie fine et service traiteur agréé en Ardèche, qui a été engagé pour confectionner une partie des terrines.

Ces terrines 100 % made in Sud-Ardèche constituent ainsi un véritable produit alimentaire fini et qualitatif, dont la remise à la Banque alimentaire Drôme-Ardèche représente une première. « Pour y avoir goûté, rapporte Jean-Pierre Serafini, président de l'association à but non lucratif dont la mission consiste à collecter, gérer et partager des denrées alimentaires pour aider l'homme à se restaurer, c'est réellement bon ! Nous avons réceptionné plus de 1 600 bocaux, en deux fois. Ce qui, au vu de la chaîne d'acteurs mobilisés et de la nature du produit, ne s'était encore jamais réalisé. Nos bénéficiaires, notamment le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chabeuil, ont d'ailleurs témoigné de l'excellence des terrines. Eux aussi ont beaucoup apprécié. »

L'OPÉRATION EN TEMPS ET EN CHIFFRES

Les 1 650 terrines de sangliers ont fait l'objet de deux remises officielles à la Banque alimentaire Drôme-Ardèche, le 17 décembre 2019 et le 26 février dernier.

Ces journées ont représenté les points d'orgue de l'opération "Du gibier pour tous", initiée par les chasseurs et l'ensemble de leurs partenaires, dont le CFA de Lanas, le Syndicat des bouchers d'Ardèche et la Région, plus tôt dans l'année.

En 2018, lors de la dernière assemblée générale du Syndicat des bouchers ardéchois, étaient conviés Paul Saint-Léger, technicien de la Fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche et le CFA, représenté par le formateur Yannick Marchal. La conversation tournait autour de la valorisation des sangliers, qui font l'objet de prélèvements nombreux dans le département. D'où l'idée de mettre au point un partenariat afin de lancer cette opération solidaire à destination des plus démunis et, par la même occasion, d'associer les jeunes apprentis à la démarche.

Expérimenter une grande chaîne de solidarité

« Du remettant, à savoir nous-même, la Fédération des chasseurs ardéchois, jusqu'au receveur, la Banque alimentaire Drôme-Ardèche, nous voulions savoir s'il était possible de construire toute une chaîne caritative. Ceci en fédérant de nombreux partenaires, autour d'un gibier qui est selon nous à valoriser, et en établissant clairement les nombreuses contraintes qui seraient à dépasser pour mener à bien ce genre de projet », résumait Alain Lignier, directeur de la FDCA.

Paul Saint-Léger détaille l'initiative. « L'opération a débuté concrètement à l'ouverture de la saison de chasse 2019, mais elle a nécessité six mois de procédure afin d'obtenir au préalable tous les accords nécessaires auprès de l'administration. Les sangliers tués par les chasseurs ont été conservés en chambre froide, ce qui implique une

sélection de la part des associations communales de chasse agréées (ACCA) qui ont prélevé et trié les bêtes, puis réalisé une première inspection sanitaire avant l'acheminement en liaison froide à l'abattoir de Langogne, qui est le seul habilité à traiter ce type de viande et a ainsi réalisé des analyses et des vérifications vétérinaires plus approfondies.

**14 sangliers
1 650 terrines
réalisées !**



Traçabilité oblige !



David MOULIN, co-président du syndicat départemental des bouchers et Paul SAINT-LEGER technicien FDC 07

Les apprentis du CFA au coeur du projet

Au total, 14 sangliers, acheminés en plusieurs temps, ont subi un strict contrôle avant transport (sous 48 h maximum), toujours en liaison froide, au CFA de Lanas. « Ce dernier s'est attelé à l'étape de préparation antérieure à la fabrication charcutière. C'est le volet pédagogique, rapporte encore Paul Saint-Léger.

Plusieurs séances de travail ont impliqué les jeunes apprentis bouchers qui ont extrait au total près de 165 kg de viande prête à la fabrication. Enfin, ce sont plusieurs demi-journées de travail

au sein du laboratoire de la Charcuterie MOULIN, à Saint-Étienne-de-Fontbellon, qui ont été utiles pour la mise en conserve et la stérilisation d'une partie des 1 650 terrines, l'autre partie ayant été réalisée par la Maison BORRELY, boucherie et traiteur agréé, que nous avons engagée. »

Des produits alimentaires destinés à la consommation qui ont ainsi reçu un numéro de lot et une date limite de consommation (DLC) réglementaires.



La boucherie BORRELY à AUBENAS

UN SUCCÈS QUI PROFITE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DRÔME-ARDÈCHE

Comme en témoigne Jean-Pierre Serafini, le président de la Banque alimentaire Drôme-Ardèche, l'opération Du gibier pour tous a fait le bonheur de l'association sans but lucratif, dont la mission consiste à collecter, gérer et partager des denrées alimentaires pour aider l'homme à se restaurer.

Si les chasseurs avaient déjà opéré des dons de gibier par le passé, la remise d'un véritable produit alimentaire fini et qualitatif ayant mobilisé toute une chaîne d'acteurs est une première.

La particularité de la Banque alimentaire est de redistribuer la marchandise collectée aux associations caritatives distributrices qui, elles, sont au contact des personnes dans le besoin et les aident au quotidien. En Drôme-Ardèche, ce sont 85 associations de ce type qui sont concernées par cette redistribution, dont 70 % de CCAS. On dénombre également beaucoup d'épiceries sociales, la Croix-Rouge française, le Panier de l'étudiant...



De gauche à droite : Jean-Pierre SERAFINI Président banque alimentaire DROME ARDECHE - Mr BORRELY Boucherie BORRELY - Jacques AURANGE Président FDC 07 - Alain BERLIOZ-CURLET Région AUVERGNE RHONE ALPES



Des ACCA généreuses qui ont offert des sangliers :

CRUAS
GRAS
LAVILLEDIEU
PRADONS
SAINT-MARCEL D'ARDECHE
SAINT-MONTAN
SAINT-REMEZE
SALAVAS
VALLON-PONT-D'ARC
VALS-LES-BAINS

LES PARTENAIRES DE L'OPÉRATION

La fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche
La région Auvergne Rhône-Alpes
Le Centre de Formation des Apprentis de LANAS
L'abattoir de LANGOGNE
Boucherie MOULIN à SAINT-ETIENNE-DE-FONTBELLON
Boucherie BORRELY à AUBENAS
Les ACCA ci-contre



INDEMNISATIONS DE DÉGATS DE GRAND GIBIER

Vous trouverez ci-après, l'état des indemnisations de dégâts de grand gibier relatif à la campagne cynégétique 2018/2019

Ce tableau récapitulatif, arrêté au 31 mars 2020, fait apparaître une charge constatée de 186 849 €. La répartition est la suivante :

- 180 333 € causés par l'espèce Sanglier (abréviation SA)

- 6 516 € causés par l'espèce Chevreuil (abréviation CH)

L'état des dossiers, nous informe le paiement ou non de celui-ci en date de l'arrêt du bilan comptable. Les chiffres renseignés au stade "dossier en cours d'instruction", sont calculés sur la base d'une perte reconnue et d'un prix de denrées **estimés**. Le réclamant ne peut prétendre à une quelconque indemnisation sur la base des chiffres indiqués ci-dessous.

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé	
23	AILHON	3773	M. Joel VINCENT	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 069.82 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 069.82 €	
Total AILHON							1 069.82 €	
17	ALBA LA ROMAINE	3707	G.A.E.C. : LA MURE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	326.58 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							326.58 €	
Total ALBA LA ROMAINE							326.58 €	
8	ALBOUSSIÈRE	3816	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
8	ALBOUSSIÈRE	3801	M. JOEL HURLIN	SA	Dossier Payé	Prairies	219.91 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							219.91 €	
Total ALBOUSSIÈRE							219.91 €	
15	ALISSAS	3793	S.C.E.A. : MARTEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							- €	
Total ALISSAS							- €	
1	ANDANCE	3910	Mme ODILE ROYER-MANOHA	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	128.07 €	
1	ANDANCE	3911	Mme ODILE ROYER-MANOHA	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	143.29 €	
Montant calculé Chevreuil (CH)							271.36 €	
Total ANDANCE							271.36 €	
4	ARDOIX	3769	M. Didier DEYGAS	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	1 637.83 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 637.83 €	
Total ARDOIX							1 637.83 €	
13	AUBENAS	3724	G.A.E.C. : DE FERRIERES	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	181.22 €	
13	AUBENAS	3725	G.A.E.C. : DE FERRIERES	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	1 513.20 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 694.42 €	
Total AUBENAS							1 694.42 €	
15	AUBIGNAS	3851	M. Guy FIALON	SA	Dossier Payé	Prairies	172.58 €	
15	AUBIGNAS	3699	M. JEAN LUC VIALLE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	770.93 €	
15	AUBIGNAS	3882	M. REGIS LABELLE	SA	Dossier Payé	Prairies	371.49 €	
15	AUBIGNAS	3619	M. ROBERT RIFFARD	SA	Dossier Payé	Prairies	164.56 €	
15	AUBIGNAS	3849	Mme Myriam FIALON	SA	Dossier Payé	Prairies	491.13 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 970.69 €	
Total AUBIGNAS							1 970.69 €	
16	BAIX	3785	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	818.36 €	
16	BAIX	3888	M. Alain BERNARD	SA	Dossier Payé	Protéagineux	717.48 €	
16	BAIX	3766	Mme ROSELYNE VIOUGEAS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	167.58 €	
16	BAIX	3674	S.C.E.A. : LE CLOS DU GREL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 069.31 €	
16	BAIX	3764	S.C.E.A. : LE CLOS DU GREL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	375.23 €	
16	BAIX	3761	S.C.E.A. : MARTEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
16	BAIX	3794	S.C.E.A. : MARTEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							4 267.96 €	
Total BAIX							4 267.96 €	
20	BANNE	3655	S.C.E.A. : LES PARROTS	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
20	BANNE	3656	S.C.E.A. : LES PARROTS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	882.07 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							882.07 €	
Total BANNE							882.07 €	
26	BEAGE (LE)	3892	G.A.E.C. : DE MOUTEFONT	SA	Dossier Payé	Prairies	385.47 €	
26	BEAGE (LE)	3884	M. CEDRIC SOLEILHAC	SA	Dossier Payé	Prairies	132.83 €	
26	BEAGE (LE)	3787	M. Christophe MIALON	SA	Dossier Payé	Prairies	350.10 €	
26	BEAGE (LE)	3830	M. Gilbert PHILIPPOT	SA	Dossier Payé	Prairies	669.65 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 538.05 €	
Total BEAGE (LE)							1 538.05 €	
9	BEAUCHASTEL	3644	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	462.54 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							462.54 €	
Total BEAUCHASTEL							462.54 €	
11	BEAUVENE	3665	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	41.44 €	
11	BEAUVENE	3806	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	40.34 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
11	BEAUVENE	3807	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	134.63 €
11	BEAUVENE	3864	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	356.50 €
11	BEAUVENE	3890	M. Didier MATHEVON	SA	Dossier Payé	Prairies	179.43 €
Montant calculé Sanglier (SA)							752.34 €
Total BEAUVENE							752.34 €
20	BERRIAS ET CASTELJAU	3741	M. JEAN-CHRISTOPHE AGIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 577.60 €
20	BERRIAS ET CASTELJAU	3780	M. PHILIPPE MAURIN	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 087.06 €
20	BERRIAS ET CASTELJAU	3654	Mme Monique ROURE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							2 664.66 €
Total BERRIAS ET CASTELJAU							2 664.66 €
15	BERZEME	3878	G.A.E.C. : DE FAUGERES	SA	Dossier Payé	Prairies	457.32 €
15	BERZEME	3867	G.A.E.C. : FAURE	SA	Dossier Payé	Prairies	1 891.04 €
15	BERZEME	3796	M. BERNARD CHOLVY	SA	Dossier Payé	Prairies	2 270.59 €
Montant calculé Sanglier (SA)							4 618.95 €
Total BERZEME							4 618.95 €
21	BESSAS	3662	G.A.E.C. : CHEYREZY	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	2 666.45 €
21	BESSAS	3733	G.A.E.C. : LA CLAPOUSE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 960.61 €
Montant calculé Sanglier (SA)							4 627.06 €
Total BESSAS							4 627.06 €
8	BOFFRES	3790	E.A.R.L. : DU NOYER	SA	Dossier Payé	Prairies	348.41 €
8	BOFFRES	3614	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier Payé	Prairies	308.50 €
8	BOFFRES	3684	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier Payé	Prairies	231.82 €
Montant calculé Sanglier (SA)							888.73 €
Total BOFFRES							888.73 €
10	BOREE	3842	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier Payé	Prairies	134.20 €
Montant calculé Sanglier (SA)							134.20 €
Total BOREE							134.20 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	3747	E.A.R.L. : DUPRE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	2 222.66 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	3760	E.A.R.L. : HERBERIGS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	390.38 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	3675	M. JEAN PAUL FRIGIERE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	241.45 €
19	BOURG SAINT ANDEOL	3735	D NOTRE DAME DE COUSIGNAC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							2 854.49 €
Total BOURG SAINT ANDEOL							2 854.49 €
28	BURZET	3827	M. Anthony PEYRONNET	SA	Dossier Payé	Prairies	146.67 €
Montant calculé Sanglier (SA)							146.67 €
Total BURZET							146.67 €
27	CELLIER DU LUC	3663	M. JEAN-MARIE VIALLE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	292.38 €
Montant calculé Sanglier (SA)							292.38 €
Total CELLIER DU LUC							292.38 €
8	CHAMPIS	3829	M. Bruno DAMIENS	SA	Dossier Payé	Prairies	510.83 €
Montant calculé Sanglier (SA)							510.83 €
Total CHAMPIS							510.83 €
9	CHARMES SUR RHONE	3742	M. PHILIPPE LEORAT	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	582.58 €
9	CHARMES SUR RHONE	3743	M. PHILIPPE LEORAT	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	184.88 €
Montant calculé Sanglier (SA)							767.46 €
Total CHARMES SUR RHONE							767.46 €
1	CHARNAS	3629	E.A.R.L. : DE L'ECHIROUZE	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	317.52 €
1	CHARNAS	3809	Mme Marie-José MEILLER	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	34.54 €
Montant calculé Sanglier (SA)							352.06 €
Total CHARNAS							352.06 €
22	CHAUZON	3660	G.A.E.C. : DU TREILLAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	653.04 €
22	CHAUZON	3702	G.A.E.C. : DU TREILLAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	292.93 €
22	CHAUZON	3754	G.A.E.C. : LES CLAPAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	905.24 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 851.21 €
Total CHAUZON							1 851.21 €
23	CHAZEAX	3736	M. Jonathan CESARI	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							- €
Total CHAZEAX							- €
16	CHOMERAC	3765	G.A.E.C. : DE BARADON	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	2 591.62 €
16	CHOMERAC	3713	G.A.E.C. : DE MORAS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	997.14 €
16	CHOMERAC	3831	G.A.E.C. : DE MORAS	SA	Dossier Payé	Oléagineux	422.83 €
16	CHOMERAC	3786	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux Estimation
16	CHOMERAC	3746	M. Yves GARNIER	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	555.51 €
16	CHOMERAC	3762	S.C.E.A. : MARTEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain Estimation

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
Montant calculé Sanglier (SA)							5 399.10 €
Total CHOMERAC							5 399.10 €
26	COUCOURON	3634	G.A.E.C. : GAEC DE LA MEJANNE	SA	Dossier Payé	Prairies	382.11 €
26	COUCOURON	3668	G.A.E.C. : GAEC DE LA MEJANNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
26	COUCOURON	3659	M. Christel MOULIN	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	225.56 €
Montant calculé Sanglier (SA)							607.67 €
Total COUCOURON							607.67 €
8	CRESTET (LE)	3848	M. SERGE DESESTRET	SA	Dossier Payé	Prairies	635.26 €
Montant calculé Sanglier (SA)							635.26 €
Total CRESTET (LE)							635.26 €
26	CROS DE GEORAND	3894	G.A.E.C. : DE MOUTEFONT	SA	Dossier Payé	Prairies	236.61 €
Montant calculé Sanglier (SA)							236.61 €
Total CROS DE GEORAND							236.61 €
16	CRUAS	3824	Mme PAULETTE MICHEL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	159.16 €
16	CRUAS	3825	Mme PAULETTE MICHEL	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							159.16 €
Total CRUAS							159.16 €
15	DARBRES	3860	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier Payé	Prairies	4 441.44 €
15	DARBRES	3883	M. JEAN PAUL EYRAUD	SA	Dossier Payé	Prairies	593.67 €
Montant calculé Sanglier (SA)							5 035.11 €
Total DARBRES							5 035.11 €
7	DESAIGNES	3650	M. Frédéric DUVERT	CHI	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières Estimation
Montant calculé Chevreuil (CH)							- €
7	DESAIGNES	3677	E.A.R.L. : LES PRES DES PELISSONS	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	3 193.68 €
7	DESAIGNES	3857	G.A.E.C. : FERME DE PRESLES	SA	Dossier Payé	Prairies	157.44 €
7	DESAIGNES	3812	M. AURELIEN MAZABRARD	SA	Dossier Payé	Prairies	381.01 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 732.13 €
Total DESAIGNES							3 732.13 €
10	DORNAS	3896	M. Thomas CHALEAC	SA	Dossier Payé	Prairies	453.18 €
Montant calculé Sanglier (SA)							453.18 €
Total DORNAS							453.18 €
6	EMPURANY	3826	M. GERARD MONTET	SA	Dossier Payé	Prairies	350.88 €
Montant calculé Sanglier (SA)							350.88 €
Total EMPURANY							350.88 €
15	FREYSSENET	3797	M. EMMANUEL MOMMEE	SA	Dossier Payé	Prairies	1 163.24 €
15	FREYSSENET	3891	Mme MIREILLE ROBIN	SA	Dossier Payé	Prairies	107.91 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 271.15 €
Total FREYSSENET							1 271.15 €
9	GILHAC ET BRUZAC	3858	M. Didier DUCROS	SA	Dossier Payé	Prairies	867.53 €
Montant calculé Sanglier (SA)							867.53 €
Total GILHAC ET BRUZAC							867.53 €
8	GILHOC SUR ORMEZE	3672	G.A.E.C. : DE LARTILLEUL	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	356.47 €
Montant calculé Sanglier (SA)							356.47 €
Total GILHOC SUR ORMEZE							356.47 €
11	GLUIRAS	3666	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	194.42 €
11	GLUIRAS	3808	G.A.E.C. : RIOUFOL	SA	Dossier Payé	Prairies	105.03 €
11	GLUIRAS	3701	M. Alain MUNIER	SA	Dossier Payé	Prairies	247.43 €
11	GLUIRAS	3897	M. Alain MUNIER	SA	Dossier Payé	Prairies	27.96 €
Montant calculé Sanglier (SA)							574.84 €
Total GLUIRAS							574.84 €
13	GOURDON	3811	G.A.E.C. : LES JARDINS D'ISANA	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	578.06 €
13	GOURDON	3898	M. NOEL VALENTIN	SA	Dossier Payé	Prairies	265.16 €
Montant calculé Sanglier (SA)							843.22 €
Total GOURDON							843.22 €
18	GRAS	3652	G.A.E.C. : DOMAINE DE MERMES	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	608.51 €
18	GRAS	3649	M. Claude DUMARCHER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	350.42 €
Montant calculé Sanglier (SA)							958.93 €
Total GRAS							958.93 €
21	GROSPIERRES	3626	M. Fabien SERRE	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	888.64 €
Montant calculé Sanglier (SA)							888.64 €
Total GROSPIERRES							888.64 €
21	LABASTIDE DE VIRAC	3688	M. MARC CHAMPETIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 955.83 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 955.83 €
Total LABASTIDE DE VIRAC							1 955.83 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé	
7	LABATIE D'ANDAURE	3728	M. Christian DEGACHES	SA	Dossier Payé	Prairies	166.33 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	166.33 €
							Total LABATIE D'ANDAURE	166.33 €
25	LABEAUME	3695	M. Pierre CHAMPETIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	192.16 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	192.16 €
							Total LABEAUME	192.16 €
25	LABLACHERE	3661	M. Loïc TOURREL	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	97.04 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	97.04 €
							Total LABLACHERE	97.04 €
26	LACHAPELLE GRAILLOUSE	3893	G.A.E.C. : DE MOUTEFONT	SA	Dossier Payé	Prairies	133.25 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	133.25 €
							Total LACHAPELLE GRAILLOUSE	133.25 €
23	LACHAPELLE SOUS AUBENAS	3836	M. Michel SOULERIN	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	- €
							Total LACHAPELLE SOUS AUBENAS	- €
10	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	3835	M. Aurélien CHAUVY	SA	Dossier Payé	Prairies	304.02 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	304.02 €
							Total LACHAPELLE SOUS CHANEAC	304.02 €
18	LAGORCE	3620	G.A.E.C. : DU RANC DE L'ARC	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	506.11 €	
18	LAGORCE	3719	M. Frederic FARGIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	259.69 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	765.80 €
							Total LAGORCE	765.80 €
3	LALOUVESC	3755	G.A.E.C. : DU SARDIER	SA	Dossier Payé	Prairies	502.41 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	502.41 €
							Total LALOUVESC	502.41 €
8	LAMASTRE	3803	M. Nicolas FOURNIER	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	- €
							Total LAMASTRE	- €
22	LANAS	3711	S.A.R.L. : SOUBEYRAND	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	278.67 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	278.67 €
							Total LANAS	278.67 €
24	LAVAL D'AURELLE	3640	M. Michel BOURRET	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	173.93 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	173.93 €
							Total LAVAL D'AURELLE	173.93 €
24	LAVEYRUNE	3645	G.A.E.C. : AX RANC	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 032.08 €	
24	LAVEYRUNE	3899	M. Franck ASTIER	SA	Dossier Payé	Prairies	129.99 €	
24	LAVEYRUNE	3900	M. Franck ASTIER	SA	Dossier Payé	Prairies	76.38 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	1 238.45 €
							Total LAVEYRUNE	1 238.45 €
24	LOUBARESE	3628	M. Sébastien FAVATA	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Légumières	Estimation
							Montant calculé Sanglier (SA)	- €
							Total LOUBARESE	- €
15	LUSSAS	3909	M. Jean Luc BERTRAND	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	222.67 €	
15	LUSSAS	3683	M. MICHEL VITAL	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 462.64 €	
15	LUSSAS	3682	Mme Nicole ADAMUS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 086.88 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	2 772.19 €
							Total LUSSAS	2 772.19 €
20	MALBOSC	3705	E.A.R.L. : ARCHIFUSTE	CHI	Dossier Payé	Cultures Biologiques	54.76 €	
							Montant calculé Chevreuil (CH)	54.76 €
20	MALBOSC	3705	E.A.R.L. : ARCHIFUSTE	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	688.96 €	
20	MALBOSC	3705	E.A.R.L. : ARCHIFUSTE	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	190.43 €	
20	MALBOSC	3705	E.A.R.L. : ARCHIFUSTE	SA	Dossier Payé	Cultures Légumières	12.76 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	892.15 €
							Total MALBOSC	946.91 €
7	MARS	3737	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier Payé	Prairies	373.99 €	
7	MARS	3738	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
7	MARS	3880	M. ROBERT PICQ	SA	Dossier Payé	Prairies	1 443.27 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	1 817.26 €
							Total MARS	1 817.26 €
28	MAZAN L'ABBAYE	3819	M. MICHEL OLLIER	SA	Dossier Payé	Prairies	440.18 €	
28	MAZAN L'ABBAYE	3788	Mlle Nathalie SAUZARET	SA	Dossier Payé	Prairies	1 597.17 €	
							Montant calculé Sanglier (SA)	2 037.35 €
							Total MAZAN L'ABBAYE	2 037.35 €
23	MERCUER	3658	S.A. : LE POTAGER ARDECHOIS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	Estimation

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
23	MERCUER	3901	S.A. : LE POTAGER ARDECHOIS	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	680.32 €
Montant calculé Sanglier (SA)							680.32 €
Total MERCUER							
15	MIRABEL	3905	M. JEROME AMBLARD	SA	Dossier Payé	Prairies	183.78 €
15	MIRABEL	3879	M. Valentin ROBIN	SA	Dossier Payé	Prairies	414.95 €
15	MIRABEL	3751	EPLA OLIVIER DE SERRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							598.73 €
Total MIRABEL							
21	ORGNAC L'AVEN	3691	E.A.R.L. : ALAUZEN	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	2 713.19 €
21	ORGNAC L'AVEN	3604	M. ALAIN TESTUT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
21	ORGNAC L'AVEN	3632	M. ALAIN TESTUT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières Estimation
21	ORGNAC L'AVEN	3642	M. DIDIER DELARQUE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	133.77 €
21	ORGNAC L'AVEN	3721	M. LAURENT TRIBES	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	311.44 €
21	ORGNAC L'AVEN	3712	Mme ARLETTE FLANDIN	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	250.54 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 595.14 €
Total ORGNAC L'AVEN							
4	OZON	3845	M. BERNARD REYNAUD	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	287.34 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							287.34 €
Total OZON							
6	PAILHARES	3853	M. André SEIGNOVERT	SA	Dossier Payé	Prairies	2 009.02 €
6	PAILHARES	3859	Mme REGINE BOUCHET	SA	Dossier Payé	Prairies	1 263.59 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 272.61 €
Total PAILHARES							
25	PAYZAC	3706	M. THIERRY CHALBOS	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							193.14 €
Total PAYZAC							
1	PEAUGRES	3771	E.A.R.L. : FERME DE GURIN	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	298.83 €
Montant calculé Sanglier (SA)							298.83 €
Total PEAUGRES							
27	PLAGNAL (LE)	3838	G.A.E.C. : DU CHAPELAS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	604.78 €
27	PLAGNAL (LE)	3903	M. PATRICK CROS	SA	Dossier Payé	Prairies	26.24 €
Montant calculé Sanglier (SA)							631.02 €
Total PLAGNAL (LE)							
5	PLATS	3844	E.A.R.L. : VERGERS BANC	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							160.00 €
Total PLATS							
6	PREAUX	3622	Mme Arlette PERBET	SA	Dossier Payé	Prairies	1 291.00 €
6	PREAUX	3914	Mme Arlette PERBET	SA	Dossier Payé	Prairies	503.11 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 794.11 €
Total PREAUX							
18	ROCHECOLOMBE	3648	G.A.E.C. : DE CHANELETTE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	237.69 €
18	ROCHECOLOMBE	3717	M. Frederic FARGIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 211.40 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 449.09 €
Total ROCHECOLOMBE							
16	ROCHEMAURE	3782	E.A.R.L. : DE LA ROUVIERE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	3 165.28 €
16	ROCHEMAURE	3917	M. DAMIEN CHAUSIGNAND	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	2 588.68 €
16	ROCHEMAURE	3795	M. François AUDOUARD	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 190.24 €
16	ROCHEMAURE	3618	M. ROBERT RIFFARD	SA	Dossier Payé	Prairies	272.06 €
Montant calculé Sanglier (SA)							7 216.26 €
Total ROCHEMAURE							
15	ROCHESSAUVÉ	3633	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier Payé	Prairies	1 143.01 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 143.01 €
Total ROCHESSAUVÉ							
10	ROCHETTE (LA)	3843	E.A.R.L. : TALLARON	SA	Dossier Payé	Prairies	541.19 €
10	ROCHETTE (LA)	3635	G.A.E.C. : GAEC D'ANTRAIQUE	SA	Dossier Payé	Prairies	286.51 €
Montant calculé Sanglier (SA)							827.70 €
Total ROCHETTE (LA)							
26	SAGNES ET GOUDOULET	3873	E.A.R.L. : PEYRONNET Frères	SA	Dossier Payé	Prairies	1 150.40 €
26	SAGNES ET GOUDOULET	3822	G.A.E.C. : DES SUCS	SA	Dossier Payé	Prairies	85.01 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 235.41 €
Total SAGNES ET GOUDOULET							
27	SAINT ALBAN EN MONTAGNE	3881	M. Jean-marie CHAZALON	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
27	SAINT ALBAN EN MONTAGNE	3902	M. PATRICK CROS	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							881.00 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé	
Total SAINT ALBAN EN MONTAGNE							881.00 €	
18	SAINTE ANDEOL DE BERG	3676	M. MAURICE BOUSQUET	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	808.93 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							808.93 €	
Total SAINT ANDEOL DE BERG							808.93 €	
10	SAINTE ANDEOL DE FOURCHADES	3895	M. Thomas CHALEAC	SA	Dossier Payé	Prairies	776.35 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							776.35 €	
Total SAINT ANDEOL DE FOURCHADES							776.35 €	
8	SAINTE APPOLINAIRE DE RIAS	3791	M. Xavier BOUIX	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							- €	
Total SAINT APPOLINAIRE DE RIAS							- €	
8	SAINTE BARTHELEMY DE GROZON	3730	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	598.62 €	
8	SAINTE BARTHELEMY DE GROZON	3731	G.A.E.C. : DU PERAT	SA	Dossier Payé	Prairies	183.24 €	
8	SAINTE BARTHELEMY DE GROZON	3783	M. Denis COSTECHAREYRE	SA	Dossier Payé	Prairies	198.97 €	
8	SAINTE BARTHELEMY DE GROZON	3768	M. JEAN PAUL CHARLON	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	350.67 €	
8	SAINTE BARTHELEMY DE GROZON	3805	Mme MARTINE GRANGE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							1 331.50 €	
Total SAINT BARTHELEMY DE GROZON							1 331.50 €	
11	SAINTE BARTHELEMY LE MEIL	3889	M. Didier MATHEVON	SA	Dossier Payé	Prairies	571.30 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							571.30 €	
Total SAINT BARTHELEMY LE MEIL							571.30 €	
5	SAINTE BARTHELEMY LE PLAIN	3863	E.A.R.L. : FONT SAINT JEAN	SA	Dossier Payé	Prairies	1 990.44 €	
5	SAINTE BARTHELEMY LE PLAIN	3839	G.A.E.C. : DE CHALENDON	SA	Dossier Payé	Prairies	658.29 €	
5	SAINTE BARTHELEMY LE PLAIN	3840	M. GILBERT DESBOS	SA	Dossier Payé	Prairies	1 234.47 €	
5	SAINTE BARTHELEMY LE PLAIN	3906	M. GUY PALISSE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	115.73 €	
5	SAINTE BARTHELEMY LE PLAIN	3907	M. GUY PALISSE	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	30.00 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							4 028.93 €	
Total SAINT BARTHELEMY LE PLAIN							4 028.93 €	
16	SAINTE BAUZILE	3886	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier Payé	Prairies	353.00 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							353.00 €	
Total SAINT BAUZILE							353.00 €	
14	SAINTE CIERGE LA SERRE	3781	M. Firmin BRIVET-NAUDOT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							- €	
Total SAINT CIERGE LA SERRE							- €	
10	SAINTE CLEMENT	3908	G.A.E.C. : DU DEVES	SA	Dossier Payé	Prairies	1 090.36 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 090.36 €	
Total SAINT CLEMENT							1 090.36 €	
13	SAINTE ETIENNE DE BOULOGNE	3625	G.A.E.C. : LACHAMP	SA	Dossier Payé	Prairies	23.93 €	
13	SAINTE ETIENNE DE BOULOGNE	3885	M. CEDRIC SOLEILHAC	SA	Dossier Payé	Prairies	514.14 €	
13	SAINTE ETIENNE DE BOULOGNE	3832	M. DANIEL VERNOL	SA	Dossier Payé	Prairies	115.66 €	
13	SAINTE ETIENNE DE BOULOGNE	3823	Mlle PASCALE AUGSTEIN	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	1 468.63 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							2 122.36 €	
Total SAINT ETIENNE DE BOULOGNE							2 122.36 €	
23	SAINTE ETIENNE DE FONTBELLON	3726	M. CLAUDE GASCON	SA	Dossier Payé	Pépinières	1 186.69 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 186.69 €	
Total SAINT ETIENNE DE FONTBELLON							1 186.69 €	
24	SAINTE ETIENNE DE LUGDARES	3865	M. GEOFFREY DARBOUSSET	SA	Dossier Payé	Prairies	627.76 €	
24	SAINTE ETIENNE DE LUGDARES	3689	M. Jean TERME	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	86.30 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							714.06 €	
Total SAINT ETIENNE DE LUGDARES							714.06 €	
11	SAINTE ETIENNE DE SERRES	3643	E.A.R.L. : DUMOUSSEAU	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	404.85 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							404.85 €	
Total SAINT ETIENNE DE SERRES							404.85 €	
6	SAINTE FELICIEN	3814	E.A.R.L. : DU COLONIER	SA	Dossier Payé	Prairies	324.35 €	
6	SAINTE FELICIEN	3749	M. ALAIN VERCASSON	SA	Dossier Payé	Prairies	1 017.78 €	
6	SAINTE FELICIEN	3862	M. ALAIN VERCASSON	SA	Dossier Payé	Prairies	2 218.34 €	
6	SAINTE FELICIEN	3846	M. DAVID CREMILLIEU	SA	Dossier Payé	Prairies	525.35 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							4 085.82 €	
Total SAINT FELICIEN							4 085.82 €	
22	SAINTE GERMAIN	3700	G.A.E.C. : DU MAS DE ROUSSAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 060.59 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 060.59 €	
Total SAINT GERMAIN							1 060.59 €	
15	SAINTE GINEIS EN COIRON	3861	G.A.E.C. : DE LA PRADE	SA	Dossier Payé	Prairies	1 319.31 €	
15	SAINTE GINEIS EN COIRON	3868	G.A.E.C. : FAURITTE	SA	Dossier Payé	Prairies	655.60 €	
15	SAINTE GINEIS EN COIRON	3789	G.A.E.C. : LA FERME DE CLAUT	SA	Dossier Payé	Prairies	688.18 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
15	SAINT GINEIS EN COIRON	3854	M. JEAN MARIE NURY	SA	Dossier Payé	Prairies	947.80 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 610.89 €
Total SAINT GINEIS EN COIRON							
8	SAINT JEAN CHAMBRE	3837	M. Sébastien ROSTAIND	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	5 305.70 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							5 305.70 €
Total SAINT JEAN CHAMBRE							
4	SAINT JEAN DE MUZOLS	3841	M. jean claude PASSAS	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	188.70 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							188.70 €
4	SAINT JEAN DE MUZOLS	3722	M. Jean Claude PEYROT	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	403.00 €
Montant calculé Sanglier (SA)							403.00 €
Total SAINT JEAN DE MUZOLS							
13	SAINT JULIEN DU SERRE	3686	M. Colin ALEX	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	318.58 €
13	SAINT JULIEN DU SERRE	3627	M. Denis ETIENNE	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	116.73 €
13	SAINT JULIEN DU SERRE	3774	M. Denis ETIENNE	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
Montant calculé Sanglier (SA)							435.31 €
Total SAINT JULIEN DU SERRE							
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	3752	E.A.R.L. : TERROIRS ET VINS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	446.81 €
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	3631	M. EMMANUEL MANSON	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	72.61 €
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	3802	M. Jacques MOURIER	SA	Dossier Payé	Prairies	150.81 €
14	SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN	3804	M. Laurent VIVAT	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	984.76 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 654.99 €
Total SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN							
9	SAINT JULIEN LE ROUX	3657	E.A.R.L. : LA FONTAINE	SA	Dossier Payé	Prairies	30.44 €
9	SAINT JULIEN LE ROUX	3872	E.A.R.L. : LA FONTAINE	SA	Dossier Payé	Prairies	161.57 €
9	SAINT JULIEN LE ROUX	3710	G.A.E.C. : LA PEYRATTE	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	1 158.55 €
9	SAINT JULIEN LE ROUX	3828	M. OLIVIER JARJAT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
Montant calculé Sanglier (SA)							1 350.56 €
Total SAINT JULIEN LE ROUX							
16	SAINT LAGER BRESSAC	3745	E.A.R.L. : D'OZON	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	685.21 €
16	SAINT LAGER BRESSAC	3784	G.A.E.C. : RIBEYRE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux
16	SAINT LAGER BRESSAC	3779	M. Alain THEOULE	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux
Montant calculé Sanglier (SA)							685.21 €
Total SAINT LAGER BRESSAC							
9	SAINT LAURENT DU PAPE	3623	M. MATHIEU CAVAGLIA	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain
9	SAINT LAURENT DU PAPE	3636	M. PASCAL JARJAT	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
9	SAINT LAURENT DU PAPE	3708	M. Sayed Cisco GHONEIM	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	206.29 €
Montant calculé Sanglier (SA)							366.29 €
Total SAINT LAURENT DU PAPE							
19	SAINT MARCEL D'ARDECHE	3729	E.A.R.L. : ROGNON	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 075.65 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 075.65 €
Total SAINT MARCEL D'ARDECHE							
16	SAINT MARTIN SUR LAVEZON	3616	E.A.R.L. : DE CERCLAS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	92.80 €
16	SAINT MARTIN SUR LAVEZON	3876	G.A.E.C. : DE FAUGERES	SA	Dossier Payé	Prairies	216.10 €
Montant calculé Sanglier (SA)							308.90 €
Total SAINT MARTIN SUR LAVEZON							
18	SAINT MAURICE D'IBIE	3718	M. Frederic FARGIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	30.53 €
Montant calculé Sanglier (SA)							30.53 €
Total SAINT MAURICE D'IBIE							
19	SAINT MONTAN	3715	G.A.E.C. : DE GADIX	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 414.53 €
19	SAINT MONTAN	3734	D. NOTRE DAME DE COUSIGNAC	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	681.41 €
19	SAINT MONTAN	3680	S.C.E.A. : VILLE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 174.31 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 270.25 €
Total SAINT MONTAN							
5	SAINT PERAY	3704	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	497.21 €
5	SAINT PERAY	3756	E.A.R.L. : DU MUZET	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	354.54 €
5	SAINT PERAY	3757	E.A.R.L. : DU MUZET	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain
5	SAINT PERAY	3671	G.A.E.C. : DE LARTILLEUL	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	366.18 €
5	SAINT PERAY	3912	G.A.E.C. : DE LARTILLEUL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	443.47 €
5	SAINT PERAY	3740	M. Rémy NODIN	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles
Montant calculé Sanglier (SA)							1 661.40 €
Total SAINT PERAY							
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	3621	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier Payé	Prairies	1 843.59 €
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	3887	E.A.R.L. : BEAUPRE LEROU	SA	Dossier Payé	Prairies	578.98 €
15	SAINT PIERRE LA ROCHE	3875	G.A.E.C. : DE FAUGERES	SA	Dossier Payé	Prairies	134.55 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé	
Montant calculé Sanglier (SA)							2 557.12 €	
Total SAINT PIERRE LA ROCHE								2 557.12 €
15	SAINT PONS	3874	G.A.E.C. : DE FAUGERES	SA	Dossier Payé	Prairies	1 157.95 €	
15	SAINT PONS	3720	G.A.E.C. : DES BOURRIAUX	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	175.62 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							1 333.57 €	
Total SAINT PONS								1 333.57 €
13	SAINT PRIVAT	3694	M. Alain HUGOUVIEUX	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	585.54 €	
13	SAINT PRIVAT	3798	M. PIERRE YVES MARET	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	394.23 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							979.77 €	
Total SAINT PRIVAT								979.77 €
7	SAINT PRIX	3669	M. Frédéric DUVERT	SA	Dossier Payé	Prairies	526.40 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							526.40 €	
Total SAINT PRIX								526.40 €
18	SAINT REMEZE	3693	E.A.R.L. : DOMAINE DE LA BRUGE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	252.38 €	
18	SAINT REMEZE	3744	M. Jean marie DUMAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	143.37 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							395.75 €	
Total SAINT REMEZE								395.75 €
21	SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	3904	M. JOEL ZORZAN	SA	Dossier Payé	Prairies	169.65 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							169.65 €	
Total SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES								169.65 €
11	SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT	3818	M. Etienne FAURE	SA	Dossier Payé	Cultures Légumières	988.07 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							988.07 €	
Total SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT								988.07 €
16	SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	3770	G.A.E.C. : DE MORAS	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
16	SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	3673	S.C.E.A. : LE CLOS DU GREL	SA	Dossier Payé	Oléagineux	1 841.94 €	
16	SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC	3772	S.C.E.A. : LE CLOS DU GREL	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							3 269.94 €	
Total SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC								3 269.94 €
16	SAINT VINCENT DE BARRES	3753	E.A.R.L. : DE L'HOUME	SA	Dossier Payé	Oléagineux	525.33 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	3763	M. ERIC VERNET	SA	Dossier en cours d'instruction	Oléagineux	Estimation
16	SAINT VINCENT DE BARRES	3776	M. Jean-Luc DESCOURS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	231.05 €	
16	SAINT VINCENT DE BARRES	3777	M. Jean-Luc DESCOURS	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	137.10 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							893.48 €	
Total SAINT VINCENT DE BARRES								893.48 €
10	SAINT-JULIEN-D'INTRES	3739	G.A.E.C. : DES CHAMPS DE MARS	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain	Estimation
Montant calculé Sanglier (SA)							160.00 €	
Total SAINT-JULIEN-D'INTRES								160.00 €
24	SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE	3869	G.A.E.C. : CHANIAUX	SA	Dossier Payé	Prairies	1 238.40 €	
24	SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE	3871	G.A.E.C. : CHANIAUX	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 443.69 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							2 682.09 €	
Total SAINT-LAURENT-LES-BAINS-LAVAL-D'AURELLE								2 682.09 €
21	SALAVAS	3767	M. Christophe TESTARD	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	3 608.75 €	
21	SALAVAS	3709	M. Jean Noel BORIE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	3 286.03 €	
21	SALAVAS	3667	M. Jean-Louis NEBON	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 300.49 €	
21	SALAVAS	3696	M. Jean-Louis NEBON	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	290.87 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							8 486.14 €	
Total SALAVAS								8 486.14 €
20	SALELLES (LES)	3698	M. DENIS DUSSAUD	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	4 224.04 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							4 224.04 €	
Total SALELLES (LES)								4 224.04 €
24	SANILHAC	3681	M. Jean Marie NICOLAS	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	644.59 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							644.59 €	
Total SANILHAC								644.59 €
3	SATILLIEU	3748	G.A.E.C. : DES FUMEEES	SA	Dossier Payé	Prairies	390.80 €	
3	SATILLIEU	3820	G.A.E.C. : DES FUMEEES	SA	Dossier Payé	Prairies	612.79 €	
3	SATILLIEU	3821	G.A.E.C. : DES FUMEEES	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	199.23 €	
3	SATILLIEU	3847	M. Christophe MARTEL	SA	Dossier Payé	Prairies	86.26 €	
3	SATILLIEU	3866	M. Michel BILHON	SA	Dossier Payé	Prairies	1 927.22 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							3 216.30 €	
Total SATILLIEU								3 216.30 €
2	SAVAS	3834	G.A.E.C. : DES SAGNES	SA	Dossier Payé	Prairies	263.75 €	
Montant calculé Sanglier (SA)							263.75 €	
Total SAVAS								263.75 €
15	SCEAUTRES	3877	G.A.E.C. : DE FAUGERES	SA	Dossier Payé	Prairies	1 339.61 €	

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
15	SCEAUTRES	3852	M. Guy FIALON	SA	Dossier Payé	Prairies	205.97 €
15	SCEAUTRES	3850	Mme Myriam FIALON	SA	Dossier Payé	Prairies	82.51 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 628.09 €
Total SCEAUTRES							1 628.09 €
8	SILHAC	3759	E.A.R.L. : DE LA COMBE	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	906.15 €
Montant calculé Sanglier (SA)							906.15 €
Total SILHAC							906.15 €
24	SOUCHE (LA)	3637	M. David GONTHIER	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	100.75 €
Montant calculé Sanglier (SA)							100.75 €
Total SOUCHE (LA)							100.75 €
17	TEIL (LE)	3800	M. Alain-roger-charles EYRAUD	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	1 923.18 €
17	TEIL (LE)	3641	M. ALBERT RIEU	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	227.75 €
17	TEIL (LE)	3778	M. JEAN PAUL LAVILLE	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	859.99 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 010.92 €
Total TEIL (LE)							3 010.92 €
28	THUEYTS	3750	Mme FRANCOISE ARNAUD	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies
Montant calculé Sanglier (SA)							- €
Total THUEYTS							- €
9	TOULAUD	3703	E.A.R.L. : BRUNEL	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	389.92 €
9	TOULAUD	3670	G.A.E.C. : DE LARTILLEUL	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	254.09 €
9	TOULAUD	3617	M. Hervé BALAYN	SA	Dossier Payé	Céréales en grain	42.68 €
Montant calculé Sanglier (SA)							686.69 €
Total TOULAUD							686.69 €
21	VAGNAS	3651	M. CHRISTOPHE LUNEL	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	193.18 €
21	VAGNAS	3697	M. CHRISTOPHE LUNEL	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	985.82 €
21	VAGNAS	3687	M. MARC CHAMPETIER	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	773.34 €
21	VAGNAS	3664	Mme Ginette CHABAUD	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 110.30 €
Montant calculé Sanglier (SA)							3 062.64 €
Total VAGNAS							3 062.64 €
18	VALLON PONT D'ARC	3727	S.A. : DUPRE et Fils	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Viticoles
Montant calculé Sanglier (SA)							- €
Total VALLON PONT D'ARC							- €
28	VALS LES BAINS	3792	M. Lionel FEZAY	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	149.35 €
28	VALS LES BAINS	3817	M. Patrick MAUREL	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	143.94 €
Montant calculé Sanglier (SA)							293.29 €
Total VALS LES BAINS							293.29 €
17	VALVIGNERES	3915	E.A.R.L. : DE L AIGUILLE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain
Montant calculé Sanglier (SA)							115.31 €
Total VALVIGNERES							115.31 €
3	VANOSC	3856	M. PIERRE MOUNIER	SA	Dossier Payé	Prairies	117.10 €
3	VANOSC	3855	S.A.LA FERME DU SON DES CLOCHE	SA	Dossier Payé	Prairies	630.22 €
Montant calculé Sanglier (SA)							747.32 €
Total VANOSC							747.32 €
20	VANS (LES)	3630	M. DENIS BIGLIARDI	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Biologiques
20	VANS (LES)	3630	M. DENIS BIGLIARDI	SA	Dossier en cours d'instruction	Cultures Fruitières
Montant calculé Sanglier (SA)							1 009.86 €
Total VANS (LES)							1 009.86 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3723	E.A.R.L. : DE LADREYT	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	991.22 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3732	E.A.R.L. : DU NOYER	SA	Dossier Payé	Cultures Fourragères	210.58 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3615	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier Payé	Prairies	320.83 €
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3685	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Prairies
8	VERNOUX EN VIVARAIS	3815	G.A.E.C. : DE PONCE	SA	Dossier en cours d'instruction	Céréales en grain
Montant calculé Sanglier (SA)							2 283.64 €
Total VERNOUX EN VIVARAIS							2 283.64 €
13	VESSEAUX	3646	M. MICKAEL HUIT	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	99.33 €
13	VESSEAUX	3647	M. MICKAEL HUIT	CHI	Dossier Payé	Cultures Fruitières	308.26 €
Montant calculé Chevreuil (CH)							407.59 €
13	VESSEAUX	3624	G.A.E.C. : LACHAMP	SA	Dossier Payé	Prairies	40.03 €
13	VESSEAUX	3775	G.A.E.C. : LACHAMP	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	370.39 €
13	VESSEAUX	3714	M. Alain HUGOUVIEUX	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 818.55 €
13	VESSEAUX	3690	M. David HAOND	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	630.34 €
13	VESSEAUX	3716	M. David HAOND	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	672.30 €
13	VESSEAUX	3638	M. GUY-NOEL MATHON	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	138.16 €
13	VESSEAUX	3799	M. PIERRE YVES MARET	SA	Dossier Payé	Cultures Biologiques	291.13 €

UG	COMMUNE	N° dossier	Exploitant	Espèce	Etat du dossier	Culture	Montant payé
Montant calculé Sanglier (SA)							3 960.90 €
Total VESSEAUX							4 368.49 €
23	VINEZAC	3653	M. DAVID CHAROUSSET	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	358.91 €
Montant calculé Sanglier (SA)							358.91 €
Total VINEZAC							358.91 €
2	VINZIEUX	3813	E.A.R.L. : MAGNARD C-Y	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	70.83 €
2	VINZIEUX	3758	M. Joris CURTIL	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	610.34 €
2	VINZIEUX	3810	Mme Marie-José MEILLER	SA	Dossier Payé	Cultures Fruitières	31.16 €
Montant calculé Sanglier (SA)							712.33 €
Total VINZIEUX							712.33 €
17	VIVIERS	3679	M. JEAN DOMINIQUE AUBERT	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	644.73 €
17	VIVIERS	3692	M. JEAN DOMINIQUE AUBERT	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	748.06 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 392.79 €
Total VIVIERS							1 392.79 €
22	VOGUE	3678	E.A.R.L. : THEOULE	SA	Dossier Payé	Cultures Viticoles	1 681.28 €
Montant calculé Sanglier (SA)							1 681.28 €
Total VOGUE							1 681.28 €



MALADIE DE L'ŒDÈME



QUE NOUS A APPRIS LE TRAVAIL MENÉ SUR LA MALADIE DE L'ŒDÈME ?

*Etude des facteurs de risque et de pathogénicité et de l'évolution spatio-temporelle de la maladie de l'œdème chez le Sanglier (*Sus scrofa*) en Ardèche*

La maladie de l'œdème a été identifiée chez le Sanglier dans des conditions naturelles pour la première fois au niveau mondial, en France en Ardèche en 2013 et n'a été décrite chez aucun autre Suidé sauvage.

En 2016, un second foyer a été détecté dans le massif des Albères (Pyrénées-Orientales).

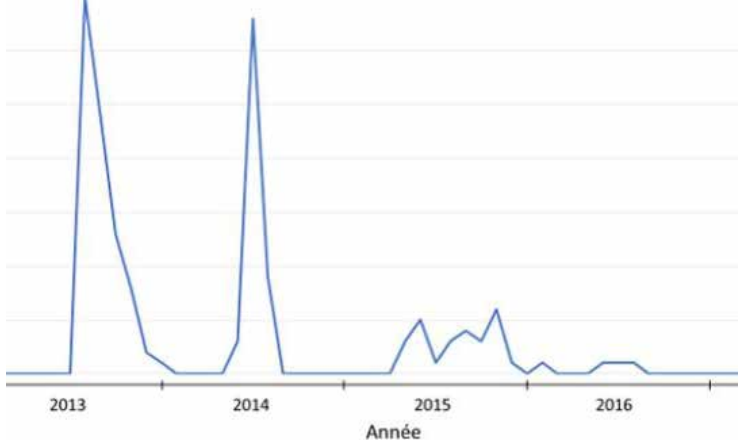
La maladie de l'œdème se caractérise par une entérotoxémie aigue souvent fatale, provoquée par quelques sérotypes d'*Escherichia coli*. Les *E. coli* pathogènes prolifèrent dans l'intestin grêle et produisent des toxines responsables de lésions artérielles.

Il en résulte des œdèmes, des morts subites, et des signes neurologiques consécutifs à l'œdème cérébral. En Ardèche comme dans les Pyrénées-Orientales, le sérotype identifié est *E. Coli* O139k82. Sur la période d'étude (2013-2016), 82% des sangliers ardéchois suspects de maladie de l'œdème étaient de jeunes sangliers de moins d'un an et 73% présentaient un bon état corporel. Des investigations ont été mises en œuvre dans le cadre d'un travail universitaire, pour décrire la maladie et identifier les facteurs de risque associés à son émergence dans les populations ardéchoises de sangliers.



COMMENT SE COMPORTE LA MALADIE DANS L'ESPACE ET LE TEMPS ?

Le nombre annuel de cas observés a largement diminué de 2013 à 2016 (figure 1). Pendant cette période d'étude, le démarrage et la durée des épidémies ont varié d'une année sur l'autre néanmoins la concentration des cas en été et en automne suggère une forte saisonnalité de la maladie.



Les jeunes animaux semblent plus réceptifs à la maladie, et la période de sevrage pourrait être une période à risque particulier. Plusieurs explications sont possibles mais, il est plausible que la saisonnalité marquée soit liée à la période de sensibilité des sangliers (moins de 1 an) et à la dynamique des mises bas.

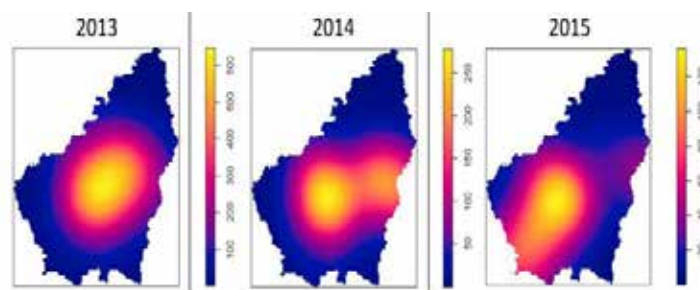


Figure 1 : A gauche : Evolution du nombre de cas suspects en fonction du temps, en Ardèche, de 2013 à 2016. A droite : Agrégats spatiaux des cas de mortalité, de 2013 à 2015

Des cartes ont été produites (figure 1) afin visualiser l'intensité du processus de mortalité, sa variabilité spatiale et son évolution dans le temps et l'espace. En 2013, on observe un noyau unique à forte intensité situé au centre Ardèche. En 2014, le premier noyau subsiste et un noyau secondaire de plus faible intensité apparaît à l'est du premier noyau.

En 2015, le premier noyau existe toujours (et avec la même intensité qu'en 2014) mais s'étend jusque dans le sud de l'Ardèche alors que le second foyer à l'est de l'Ardèche a pratiquement disparu. Une analyse épidémiologique complémentaire montre que les mortalités de sangliers peuvent être regroupées en quatre foyers de mortalité centrés sur :

1/ la commune de Vals-les-Bains (des cas de mortalité sont décrits durant toute la période d'étude de 2013 à 2016),

2/ les communes de Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Pierreville (mortalité d'août à octobre 2013) ;

3/ la commune de Saint-Cierge-la-Serre (mortalité de mai à juillet 2014) ;

4/ la commune de Planzolles (mortalité de septembre 2015 à février 2016).

L'identification de ces foyers de mortalités distincts soulève à la fois des questions sur les liens entre ces foyers, la dynamique de la maladie au sein des foyers et sur les sources de contamination. Les analyses épidémiologiques menées permettent seulement de proposer des scénarios possibles.

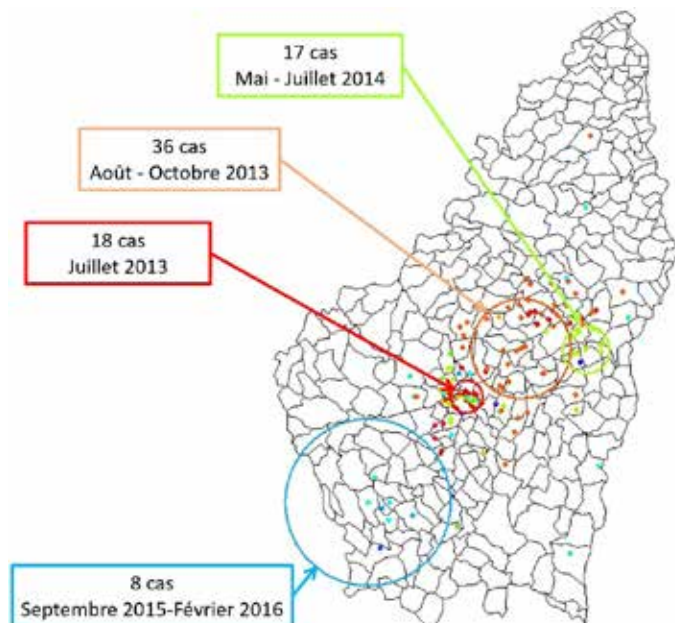
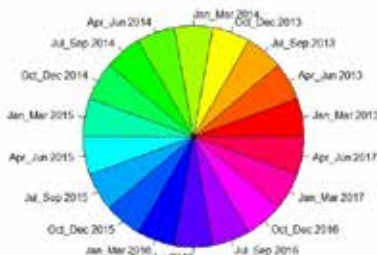


Figure 2 : Foyers de mortalité en Ardèche de 2013 à 2016.

Cas de mortalité de sanglier retrouvé durant la période :



1 - Les analyses épidémiologiques prennent à la fois en compte les cas suspects et avérés.
2 - Ici un foyer correspond à un agrégat de cas dans le temps et l'espace

HYPOTHÈSES SUR LES SOURCES DE CONTAMINATION, LE MAINTIEN ET LA DIFFUSION DE LA MALADIE

Une source de contamination ponctuelle et persistante au niveau de Vals-les-bains...

Le premier foyer a été détecté dans la zone de Vals-les-Bains. Au sein de ce foyer, des cas ont été décrits tout au long de la période d'étude (2013-2016) alors que dans les autres foyers touchés par la maladie de l'œdème, les mortalités se sont concentrées sur une année. Ceci argue en faveur d'une persistance de la bactérie dans le foyer et pourrait être compatible avec une source de contamination ponctuelle et persistante dans le temps.

La bactérie se maintiendrait dans la population soit par la création d'un réservoir (animal/environnemental) soit par re-contamination successive du milieu à partir d'une ou plusieurs sources (non identifiées à ce jour). Il est plausible que de nombreux cas dans cette zone résultent de la transmission de la bactérie entre sangliers. L'étude des souches des bactéries retrouvées chez le sanglier apportera probablement un éclairage à cette question.

... qui diffuse lentement.

Une année sépare la détection du foyer du centre Ardèche de celui de l'est du département et deux années séparent la détection du foyer du centre Ardèche de celui du sud du département. Si l'on considère que le foyer de Vals-les-

Bains est le foyer-mère et les autres foyers sont des foyers-fille alors la maladie de l'œdème peut être considérée comme une maladie « paresseuse », qui diffuse lentement.

Mais l'absence apparente de mortalité entre certains foyers remet en question ce postulat !

Les trois premiers foyers de mortalité sont reliés entre eux par des cas de mortalité. L'absence de découverte de cas entre les foyers de Vals-les-Bains et du sud de l'Ardèche pose question. Sous l'hypothèse que la maladie a diffusé à partir d'une source unique au niveau de Vals-les-Bains, des mortalités de sangliers auraient dû être détectées entre ces foyers. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette absence apparente de cas :

-les zones sans observation de cas pourraient être des zones où la densité de sangliers est faible ou des zones à faible détectabilité des cadavres ;

-les sangliers de ces zones n'ont pas une génétique ou une structure de population permettant à la maladie de s'exprimer.

L'hypothèse alternative serait qu'il n'y a pas de diffusion entre les foyers et qu'ils émergent du fait de sources de contamination distinctes.

La mortalité est probablement sous-estimée et influencée par la méthode d'observation

Il faut garder à l'esprit que la capacité du réseau SAGIR à détecter les cas influence certainement fortement la distribution des cas de maladie de l'œdème observés chez le sanglier. Des analyses ont donc été conduites pour comprendre l'influence du processus d'observation sur la distribution des cas. Elles montrent notamment qu'un très faible nombre de cadavres a été retrouvé en forêt et que leur détection survient principalement en période de chasse et avec l'aide de chien. Les cas suspects ont été

majoritairement déclarés à proximité des routes, des cours d'eau et des habitations, c'est-à-dire sur des zones à forte détectabilité. La distribution des cas observés ne reflète probablement pas la distribution réelle des cas dans les différents milieux. Par ailleurs, le département de l'Ardèche étant composé pour partie de forêt au relief accidenté, il est possible que la mortalité ait été sous-estimée.



QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE D'ÉCLOSION ET DE MAINTIEN DE LA MALADIE DE L'ŒDÈME DANS UNE POPULATION DE SANGLIERS ?

La densité de sangliers et l'interface avec les élevages

Une modélisation statistique a été réalisée afin d'identifier les facteurs susceptibles de moduler l'introduction de la bactérie et sa diffusion dans la population de sangliers.

Le modèle prenait en compte la densité de sangliers dans la commune, la proximité des élevages de porcs domestiques, le nombre de porcs domestiques dans la commune, le nombre de porcs domestiques élevés en plein air dans la commune, la proximité aux zones cultivées

(potentiellement fertilisées avec du lisier de porc). Deux de ces facteurs se sont avérés associés à l'occurrence de cas : la densité de sangliers dans la commune et la proximité des élevages de porcs domestiques.

Ces résultats suggèrent que la proximité des élevages domestiques est un facteur de risque de développement de la maladie de l'œdème et que la transmission de la bactérie est densité dépendante.

Le sanglier, une génétique facilitant le développement la maladie de l'œdème ?

Afin de permettre aux bactéries responsables de la maladie de l'œdème d'adhérer aux muqueuses et de se multiplier, conditions préalables au développement des signes cliniques, les sangliers doivent avoir une génétique particulière. Pour comprendre la sensibilité des sangliers à la maladie de l'œdème, une étude génétique ciblant le gène de sensibilité FUT1 a été mise en œuvre.

Des prélèvements ont donc été réalisés sur des sangliers tués à la chasse dans le sud de la France, issus de population avec et sans développement de la maladie de l'œdème.

Tous les sangliers prélevés dans les zones d'études ont montré des génotypes sensibles. La fréquence de l'allèle résistant est extrêmement faible dans les populations échantillonnées.

La circulation du virus du SRDP à l'origine d'un stress alimentaire ?

Le stress alimentaire et en particulier une reprise ou un changement brutal d'alimentation est un facteur susceptible de déclencher la maladie de l'œdème en favorisant la multiplication bactérienne au niveau intestinal. Le stress alimentaire peut être aigu ou chronique et il peut être lié aux conditions environnementales ou à un évènement pathologique. Mettre en évidence un stress alimentaire liés aux conditions environnementales, a posteriori et in situ est un véritable challenge et nécessite de trouver des variables de substitution. Celles-ci ont permis d'écarter un stress alimentaire d'origine phénologique.

maladie de l'œdème au sein du foyer le plus à l'est (2014), ce virus est un candidat plausible pour expliquer une anorexie transitoire.

Un projet de recherche en épidémiologie, EPIDEWILD_3i (projet INRA GISA explore), a été adossé au travail universitaire et est toujours en cours. Il permettra d'approfondir certaines questions abordées pendant ce travail universitaire.

Certaines maladies peuvent provoquer un arrêt transitoire puis une reprise brutale de l'alimentation. Les maladies qui provoquent une forte fièvre en particulier peuvent être à l'origine d'une anorexie le temps de l'épisode fébrile. Trois maladies responsables d'anorexie chez le porc ont donc été recherchées a posteriori dans les populations de sangliers ardéchois touchées par la maladie de l'œdème. Il s'agit de la maladie d'Aujeszky, de la grippe à Influenza porcine A et du syndrome dysgénésique et respiratoire porcin (SDRP). La circulation des virus de la maladie d'Aujeszky et de la grippe porcine n'a pas été mise en évidence. En revanche, des anticorps dirigés contre le SDRP ont été détectés à partir d'échantillons de sangliers tués à la chasse en 2011 et en 2014 au sein du foyer le plus à l'est. Le virus SDRP ayant une faible persistance dans les populations de sangliers, et les anticorps ayant été détectés en même temps que la





Simplifiez-vous la chasse...

"enregistrez vos résultats de battues en ligne et en direct!"

REJOIGNEZ-NOUS !

LE SERVICE RESTE À VOTRE
DISPOSITION POUR :

• VOUS GUIDER DANS
L'INSTALLATION,

• VOS PREMIERS PAS SUR
CETTE APPLICATION

VOTRE CONTACT :
ELISABETH BUISSON
(04.75.87.88.29)

Chers Détenteurs, Chers Chasseurs,

Une application pour smartphone (accessible également depuis un ordinateur), simple d'utilisation (2 minutes suffisent) et ne nécessitant pas de connexion immédiate, a été mise en place par votre fédération afin de permettre de récupérer de la donnée en temps réel.

Elle est destinée aux territoires de chasse. Ce sont des détenteurs et des chasseurs désignés qui, avec des identifiants et mots de passe, peuvent saisir les différentes battues des différentes équipes.

Nous vous rappelons que l'utilisation de cette application permet :

- un bilan intermédiaire rapide (plus rien à compléter)
- Un bilan définitif dès le 1er mars.

Avec ce nouvel outil, chaque détenteur ou responsable d'équipe peut connaître à l'instant même où il le souhaite le compte rendu de ses prélèvements (historique) ainsi que le nombre de bracelets restant à sa disposition.

Votre Fédération remercie les 92 % des équipes qui se sont connectées cette saison.

Reste à convaincre les 8 % restants...

CARNET NOIR

Henri ROUYEYROL, ancien Président de la FDC 07 est décédé le 6 mars 2020



Le vendredi 6 mars Henri ROUYEYROL s'éteignait à l'âge de 80 ans. Les « anciens », comme moi (!) s'en souviennent très bien ! Il avait été élu administrateur de son secteur de VERNOUX en 1992. Longtemps Président de la commission « sécurité » il avait ensuite pris le fauteuil de Président de la FDC 07.

La grande famille de la Chasse Ardéchoise est en deuil. Henri a tiré sa révérence. Le poids de la maladie était devenu trop lourd et malgré toute sa volonté, il a rendu les armes.

Il a toujours vécu à fond avec la chasse, pour la chasse.

Nos chemins se sont croisés dès 1992, date où il entra à la fédération. Nous avons marché ensemble jusqu'en 2007 date à laquelle il a démissionné pour raison de santé.

Mais entretemps, dans une période chaotique traversée par la Fédération, il en assura la présidence de 1995 à 1997. Puis, responsable et très lucide, face à la maladie qui fait son œuvre, c'est la mort dans l'âme, qu'il me dit: « Jacques, maintenant c'est à toi ».

Il restera à mes côtés jusqu'en 2007, et me témoignera son entier soutien. Je garderai le souvenir de l'homme investi, passionné, ouvert et engagé.

Henri aimait les moments de convivialité et de partage. La Chasse Ardéchoise conservera le souvenir d'un homme simple, de convictions, de caractère tout entier dévoué à la chasse.

Pour ma part, je garde en mémoire la dernière image d'Henri en train de recevoir la médaille d'or de la Chasse Ardéchoise avec l'émotion qu'elle a suscitée en lui.

Au revoir Henri, une page de la Chasse Ardéchoise que tu as écrite, se tourne.

On y retrouvera ton engagement et ton énergie.

Jacques AURANGE